

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

CONGRES DE LA ROCHELLE

Sommaire des contributions de l'EE aux débats

THÈME A.....	3
Fiche 2.....	3
Mixité sociale et éducation prioritaire.....	3
Fiche 3.....	5
L'utopie d'abord ! Pour un collège et un lycée démocratisants.....	5
Défendre les enseignements artistiques.....	6
L'éducation à la sexualité pour toutes et tous !.....	7
Fiches 3 et 4.....	8
Enseignement des LVER : quel avenir ?.....	8
Fiche 4.....	10
Une grille qui concrétise et interroge nos mandats.....	10
Fiches 4 et 6.....	11
Troisième Prépa-métiers : pour un collège réellement unique exigeons la suppression des dispositifs pré-professionnalisant en 3e.....	11
Fiche 5.....	12
L'attaque contre la filière STMG révélatrice de la politique rétrograde du gouvernement.....	12
La classe de Seconde et la culture commune.....	13
Fiche 8.....	13
Moins et mieux de numérique.....	13
Fiche 9.....	14
Pour lutter contre le validisme, luttons contre le capacitisme à l'École.....	14
THÈME B.....	16
Fiche 1.....	16
Réforme de la formation initiale : un travail fédéral est indispensable !.....	16
Fiches 3, 4 et 9.....	17
L'égalité Femmes/Hommes dans la fonction publique.....	17
Fiche 6.....	18
Pour la titularisation de toutes et tous et la défense du service public !.....	18
Un nouveau statut pour les AEd.....	19
Fiche 9.....	20
Dégradations du statut et de la santé au travail, un corollaire du néolibéralisme.....	20

Fiche 11.....	21
Covid-19 : de la prévention pour notre camp social.....	21
THÈME C.....	23
Fiche 1.....	23
Bilan du mouvement sur les retraites.....	23
En avant vers le nouvel outil syndical !.....	24
Sur le travail unitaire.....	25
Fiche 2.....	26
Travail fédéral : avancer encore, pour renforcer le SNES et la FSU !.....	26
Comment réagir au « dialogue -anti- social » ? ou, On peut refuser le Canada-dry !.....	27
Fiches 2 et 11.....	27
Place des sections d'établissement et des sections départementales dans le SNES-FSU : ne pas se couper de sa base.....	27
Fiche 3.....	29
Pour un SNES réellement démocratique !.....	29
Fiche 4.....	30
A propos des questions internationales.....	30
Fiche 5.....	30
Crise de l'agriculture : ce qu'elle dit pour nos mandats.....	30
Le nucléaire, la pire des solutions face aux urgences climatique et sociale.....	31
Fiche 6.....	32
A propos des droits des femmes.....	32
Fiche 7.....	33
Droit de vote et d'éligibilité des étrangers.....	33
Fiche 8.....	33
Sur l'islamophobie.....	33
Exigeons la fin des violences policières.....	34
Palestine : choisir le camp du droit international. Pour un SNES-FSU mobilisé pour la défense des droits du peuple palestinien.....	35
Fiche 9.....	37
Pour un renforcement de notre présence syndicale sur des réseaux sociaux libres et fédérés..	37
PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES.....	38
Quand la direction se cache derrière la sémantique pour empêcher un fonctionnement plus démocratique.....	38
Pourquoi faut-il voter la proposition de modification statutaire de la CAA de Créteil ?.....	39
Pour une école, un syndicat et une société sans discriminations !.....	39
De la nécessité d'inscrire la cellule de veille dans les statuts du SNES-FSU.....	40

THÈME A

Fiche 2

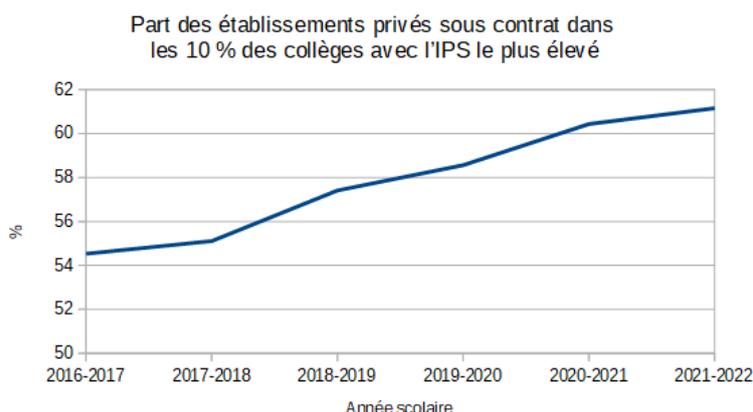
Mixité sociale et éducation prioritaire

I°) La fin de l'enseignement privé comme préalable

Les frasques de la ministre Oudéa-Castéra auront au moins eu le mérite (au-delà de l'affront terrible à la profession) de mettre en avant le scandale des écoles privées (avec ou sans contrat). Entre les dérives religieuses (seulement tolérées pour les écoles catholiques), les sur-financements des collectivités territoriales et les dotations horaires supérieures au public, la coupe est pleine. Il est impossible de mener une politique forte en faveur de la mixité sociale et scolaire tant que les nantis pourront se ségréguer dans les établissements privés.

A°) Une ségrégation sociale et scolaire qui n'est plus à démontrer

Sur les 200 collèges aux IPS les plus hauts, 75 % sont privés. Inversement sur les 200 collèges ayant les IPS les plus bas, 98 % sont publics. Cette ségrégation ne fait que s'accroître au fil des ans comme l'indique le graphique ci-joint.



En 5 ans, la portion de collèges privés sous contrat a augmenté de quasiment 8 points. Voir : <https://www.snes.edu/article/ips-en-college-et-mixite-sociale/>

B°) Un validisme et un racisme qui permettent d'éviter les défis de l'inclusion

En plus de concentrer les élèves socialement favorisé·es, le privé exclut les élèves à besoin particulier. Alors qu'il scolarise presque 21 % des élèves, il compte moins de 1 % d'UPE2A, 6 % des SEGPA (alors que les élèves en situation de handicap y sont 5 fois plus nombreux·euses), 10 % des ULIS. Le privé sous contrat est donc bien moins confronté aux questions de l'inclusion, de l'accompagnement d'élèves parfois particulièrement précaires (notamment pour les UPE2A-NSA) et plus globalement de faire des établissements scolaires un lieu de vie où toute une classe d'âge peut se rencontrer. Voir : <https://www.snes.edu/article/ecole-inclusive-les-colleges-privés-loin-du-compte/>

C°) Conclusion : nationalisation du privé sous contrat sans indemnité ni rachat (avec possibilité pour les personnels qui le souhaitent d'intégrer l'enseignement public)

Non seulement le privé sous contrat siphonne l'argent public en faveur des plus riches, mais en plus, de part son existence-même, il remet en cause le collège unique et émancipateur (loin des pressions du religieux/des religieux·euses et autres fanatismes) et provoque la ségrégation sociale

dans ce pays. Alors qu'il ne cesse de progresser (et est même majoritaire dans le Morbihan), il nous faut renforcer nos mandats pour mettre fin à cette aberration.

Pour cela, il faut nous mandater pour une nationalisation du privé sous contrat sans indemnité ni rachat (avec possibilité pour les personnels qui le souhaitent d'intégrer l'enseignement public). Cela fera au moins deux piscines de plus pour l'académie de Paris !

II°) Lutter contre la ségrégation géographique et défendre l'éducation prioritaire

Fort·es de ce constat, il nous faut affronter une autre réalité, celle de la ségrégation géographique avec, à son paroxysme, les ghettos de riches et de pauvres. La carte scolaire peut devenir un des leviers de lutte avec la mise en place de secteurs « en panthère » ou d'un système de transport de bus pour provoquer la mixité. Cela n'est valable que si elle est strictement respectée et que les déplacements les plus longs ne soient pas systématiquement imposés aux élèves issu·es des milieux défavorisés.

En ce qui concerne les « options » qui pourraient attirer les familles les plus favorisées, il s'agit d'un dévoiement non acceptable. Si les options ne permettent qu'une ségrégation intra-établissement avec des classes de niveaux (ségrégation notamment sociale), elles ne sont pas pertinentes. Elles doivent être avant tout favoriser les élèves qui en sont socialement (par déterminisme social) éloigné·es sans pour autant devenir une justification du prétendu « mérite ».

Quant aux collèges multi-secteurs, comme indiqué plus haut, ils ne peuvent pas conduire (comme dans l'expérimentation toulousaine) à un « sur-trajet » pour les élèves défavorisé·es. Là encore le projet est entravé à cause du privé qui permet de contourner ces établissements publics multi-secteurs.

Enfin, l'organisation par fiches provoque forcément des angles morts dans nos réflexions. La question de l'éducation prioritaire est ainsi quasiment absente des textes présentés. S'il est vrai que nous avons déjà de nombreux mandats à son sujet et notons toutefois qu'elle a totalement été ignorée par le ministère au cours des dernières années, : nous ne pouvons donc nous réunir en congrès sans nous questionner à son sujet. Ainsi les dispositifs de contractualisation (Cités éducatives, CLA...) ont continué à prospérer (le nombre de cités éducatives va même exploser avec la nouvelle carte des quartiers de la politique de la ville. Dans les établissements REP et REP+, les moyens horaires attribués ne sont pas à la hauteur, les classes gonflent et les dispositifs disparaissent les uns après les autres (et ce mouvement sera fortement accéléré si la réforme du « choc des savoirs » est appliquée). Les équipes pluri-professionnelles sont de plus en plus décimées et on ne peut plus parler d'entrisme mais de présence permanente d'associations douteuses qui poussent notamment à l'apprentissage. Les classes de défense y sont plus présentes qu'ailleurs. La multiplication des indicateurs/évaluations tend à mettre en place une allocation progressive des moyens qui ne sera rien d'autre que la mort des labels et donc une mise en compétition des établissements. Enfin, les établissements de l'éducation prioritaire ressemblent de plus en plus à des « supermarchés » de la difficulté scolaire avec un nombre de dispositifs (SEGPA, ULIS, UPE2A, UPE2A-NSA,...) bien supérieur au reste de l'enseignement. A l'instar du colloque organisé par la FSU en 2019, il faut ré-organiser des moments d'échanges au niveau national pour donner toute la place à l'Education Prioritaire dans nos combats.

Face au plus grand danger du système éducatif public actuel, il faut que le SNES-FSU s'arme de mandats de combats pour défendre son modèle de collège unique.

Jordi Le Cointe et Mina El Azzouzi, Ecole Emancipée

Fiche 3

L'utopie d'abord ! Pour un collège et un lycée démocratisants

Dans le contexte actuel, l'éducation doit transcender les paradigmes traditionnels pour refléter les valeurs fondamentales de la démocratie et promouvoir l'égalité. Un modèle novateur de collège et de lycée doit émerger, dépourvu de hiérarchie de voies et de groupes de niveaux, et ancré dans des principes démocratiques qui favorisent l'inclusion et le développement global de chaque individu.

I. L'éradication de la hiérarchie de voies :

Au cœur de ces établissements, la hiérarchie traditionnelle des voies est abolie. Les élèves bénéficient d'un programme éducatif intégrant des disciplines de « tronc commun » mais aussi des matières variées, encourageant ainsi le développement de diverses compétences¹. Cette approche libère chaque élève des barrières préétablies, lui permettant de découvrir et d'explorer différents domaines ou centres d'intérêt (affirmation du commun et du divers avant la spécialisation).

II. L'absence de groupes de niveaux :

Le modèle démocratique repose sur la conviction que chaque individu a un rythme d'apprentissage propre mais que cela ne justifie aucune « mise à l'écart ». Les établissements abandonnent la segmentation en groupes de niveaux, permettant aux élèves d'évoluer à leur propre cadence au milieu de tous les autres (revendication de l'hétérogénéité et de la diversité comme source de progrès personnels).

III. Une éducation axée sur le développement personnel :

Ces établissements vont au-delà de la simple transmission de connaissances académiques. Ils visent à former des individus responsables, créatifs et critiques. Les élèves participent activement à la gestion de leur éducation, renforçant leur autonomie, leur esprit d'initiative et leur sens des responsabilités. Cette approche holistique s'oppose à une conception morcelée de compétences psycho-sociales à valider (revendication d'une école qui forme des élèves mais aussi des individus en construction).

IV. Un enseignement exigeant et ambitieux :

L'apprentissage est ancré dans des problèmes et projets divers (tâches complexes), qui s'inscrivent dans des programmes clairs et ambitieux, favorisant une compréhension approfondie et stimulant la curiosité des élèves. Cette approche enrichit les connaissances et développe des compétences variées, essentielles dans le monde contemporain, et prépare les apprenant·es à relever les défis de manière proactive (affirmation de la liberté pédagogique et de l'éducabilité de l'ensemble des élèves).

V. Réduction des écarts entre milieux sociaux :

Pour promouvoir l'égalité des chances, des initiatives sont mises en place, tels que des créneaux pour les devoirs scolaires en fin de journée, l'accès équitable aux ressources éducatives et une orientation raisonnée et choisie. Ces mesures visent à créer un environnement éducatif équitable, où chaque élève,

indépendamment de son contexte socio-économique, peut s'épanouir (affirmation d'une « égalité des chances » qui ne fait pas fi des inégalités socio-culturelles ni de genre).

¹ « Compétence » est entendue ici comme « la faculté de mobiliser un ensemble de ressources cognitives (savoirs, capacités, informations, etc.) pour faire face avec pertinence et efficacité à une famille de situations » (Perrenoud, 2000).

Ces cinq grands principes doivent ensuite irriguer la conception d'une grille horaire, résultat d'une réflexion approfondie sur les objectifs éducatifs visés pour chaque niveau d'enseignement. Penser dans l'autre sens, la grille avant les objectifs et les contenus d'enseignement-apprentissage, c'est mettre la charrue avant les bœufs.

Marc Rollin, École Émancipée

Défendre les enseignements artistiques

Les enseignements artistiques au collège (arts plastiques et éducation musicale) sont un élément essentiel de la scolarité obligatoire : ces enseignements développent la sensibilité des élèves, leur permettent de se révéler ou d'être en réussite, quand ils ne le sont pas par ailleurs dans d'autres matières ; l'éducation musicale est le lieu d'un travail collectif, coopératif, non compétitif ; ces deux enseignements mettent en avant la créativité, et donc l'autonomie et la liberté.

Dans un pays dont le système éducatif est régulièrement vanté, tant pour ses résultats dans les classements internationaux, que pour l'attention portée au bien être et à la réussite de tous les élèves, la Finlande, la place et la qualité de l'enseignement artistique sont prépondérantes : les élèves ont moins d'heures de cours qu'en France, mais la place des enseignements artistiques n'a jamais été réduite. « *« La raison pour laquelle nous sommes systématiquement très bien notés dans les classements PISA de l'OCDE, c'est précisément parce que nous avons dans le programme scolaire une éducation artistique complète et obligatoire dès les premières années pour tous les élèves, »* explique Antti Juvonen, professeur de la pédagogie des arts à l'Université de Savonlinna dans l'est de la Finlande, qui forme les instituteurs du primaire en éducation musicale.² »

Les enseignements artistiques au collège en France sont depuis quelques années régulièrement mis à mal, lors des projets de réforme ou des discours ministériels ou présidentiels. Lors de la réforme du collège de 2016, une première tentative de semestrialisation de ces matières avait finalement été abandonnée. La semestrialisation des enseignements artistiques ne répond bien évidemment qu'à une seule problématique : celle du manque d'enseignant.es, pour ces disciplines comme pour beaucoup d'autres.

Le développement et la formalisation de l'EAC, si elle permet aux élèves une pratique riche et la rencontre avec des lieux, des œuvres et des artistes, est une évolution positive ; mais les nombreuses et nombreuses intervenant.es extérieur.es pourraient-elles et ils un jour se voir confier en autonomie l'éducation artistique des élèves ? Un.e animateur.rice coûtant beaucoup moins cher qu'un.e enseignant.e, cette possibilité demeure probablement dans les projets des cabinets de conseils qui planchent sur l'école du futur.

Le « choc des savoirs » apporte son lot d'interrogation quand à la pérennité de ces enseignements : les DGH n'ayant pas été abondées, les chefs d'établissement qui ont voulu produire leur TRM en créant les fameux « groupes de niveaux » ont été contraints de ponctionner les moyens nécessaires ailleurs : beaucoup de collègues d'EMCC (éducation musicale et chant choral) voient leurs deux heures postes consacrées à la chorale amputées, ou pire, supprimées, au bénéfice d'un pacte ! Les clubs ou ateliers de pratique artistiques, rémunérés le plus souvent en HSE, sont eux aussi compromis (ou soumis à l'acceptation d'un pacte, dont le nombre semble infini tant on nous en propose).

2 Source : <https://www.radiofrance.fr/francemusique/l-education-musicale-en-finlande-la-recette-miracle-de-l-excellence-8313673> (consulté le 11/02/2024)

La création des potentiels « groupes de niveaux » et l'augmentation importantes des heures (sur temps scolaire et en dehors...) consacrées aux « matières fondamentales » que sont le français et les maths (par oppositions aux « matières superflues » que semblent être les enseignements artistiques) laisse également planer le doute sur la possibilité pour tous les élèves, y compris celles et ceux identifiées comme « faibles », de continuer à suivre les enseignements artistiques. En effet, ne se dirige-t-on pas vers un collège « des matières fondamentales » pour les élèves en difficultés, destinés à la voie professionnelle, comme cela nous était présenté dans le rapport du CSP ? Sans enseignement artistique, ni optionnel ? Et peut-être même sans 2^e langue vivante ?

De plus, Emmanuel Macron a semé le trouble et l'inquiétude parmi les enseignant.es de disciplines artistiques en évoquant un enseignement de théâtre « pour toutes les élèves », sans donner la moindre indication sur l'organisation de cet enseignement : par qui serait-il dispensé ? Il n'existe bien évidemment pas de CAPES « théâtre », et le nombre d'enseignant.es ayant une certification complémentaire « théâtre » ne suffira pas à dispenser cet enseignement aux plus de 3 millions de collégiens que nous comptons actuellement. De plus, si cet enseignement devait effectivement se généraliser, sur quelles heures serait-il dispensé ? La possibilité de répartir trois enseignements artistiques sur deux heures dégraderait fortement la qualité du travail possible avec les classes. Quand à un enseignement artistique « globalisé », qui engloberait la musique, l'art plastique et le théâtre, là encore, est-ce dans le but de proposer un enseignement de qualité pour les élèves ? Ou une manière de gérer la pénurie des enseignants, en posant ici un professeur de musique, là un professeur d'arts plastiques, et dans les établissements ne disposant pas d'enseignant.e, des heures de théâtre permettant de compléter le service d'un professeur de français ou de technologie ?

Enfin, dans son discours du 16 janvier dernier, le président de la République a mentionné un « retour » de « l'histoire de l'art » au collège et au lycée. L'intitulé pose question, car s'il existe une option et un enseignement de spécialité « Histoire des Arts » au lycée, et un enseignement interdisciplinaire d'histoire des arts au collège, « l'histoire de l'art » au singulier est un domaine universitaire. Quand au « retour » de cet enseignement qui n'a jamais disparu des programmes, là encore, la formulation interroge : « retour » sous forme d'heures consacrées pleinement à cette disciplines ? La tendance étant plutôt à la restriction des moyens qu'à leur augmentation, on peut en douter.

Défendre un enseignement artistique de qualité, pour tous les élèves, y compris et surtout pour ceux qui n'ont pas accès à des activités artistiques en dehors de l'école, est indispensable. Ces enseignements sont un lieu d'épanouissement et d'enrichissement ; ce qu'on y apprend en terme de vivre ensemble, d'expression de soi et d'ouverture à l'autre participe pleinement à la formation des citoyens du monde auquel nous aspirons.

Viviana Le Goff, Ecole Emancipée, Nantes

L'éducation à la sexualité pour toutes et tous !

Le texte préparatoire pose la question suivante : "Comment mieux prendre en compte les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité dans les différents temps, formes scolaires, et dans toutes les disciplines ?".

La question de l'éducation à la vie affective et sexuelle (désormais EAS) doit être pleinement prise en compte aussi bien sur le fond que sur la forme. De par sa nature, elle ne peut pas être traitée comme les autres "éducation à". Elle renvoie notamment au fait que les élèves ne sont pas que des apprenant.es mais aussi des individus en construction qui, parfois, doivent confronter leurs conceptions personnelles ou familiales à celles de l'École et de la République. Preuves en sont les récentes attaques de groupuscules d'extrême-droite - tels "parents vigilants" - ou religieux, qui

partagent l'idée que l'EAS serait une menace pour la jeunesse. Cela ne fait que rappeler les attaques qu'avaient connu les "ABCD de l'égalité" (2013). Le ministère doit protéger ses personnels, dire clairement de quel côté il se range et ne pas céder face à ces "paniques" infondées et réactionnaires. Inscrite dans la loi n°2001-588 du 4 juillet 2001, cette EAS doit donner lieu à trois séances annuelles obligatoires tout au long de la scolarité. Or, force est de constater que sur le terrain, cette recommandation est loin d'être suivie avec moins de 20% des établissements scolaires dans lesquels les élèves ont leurs séances (cf. enquête de l'Inspection Générale de 2021).

En juin 2023, Pap Ndiaye avait saisi le Conseil Supérieur des Programmes pour qu'il élabore, pour chaque niveau d'enseignement, une proposition de programmes avec des thèmes et notions à aborder, en plus des trois séances. Les projets de programmes devaient être proposés par le CSP fin novembre 2023. Ils ne sont toujours pas en ligne au 15 janvier.

L'EAS pourrait être en partie intégrée à certaines disciplines scolaires, telles les sciences de la vie ou de la santé, la biologie, l'éducation physique et sportive. Cela permettrait aux élèves d'acquérir des connaissances scientifiques précises sur la sexualité humaine, la reproduction, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, etc. Mais il faut garder en tête qu'expliquer la reproduction humaine, d'un point de vue anatomique, physiologique, génétique, ce n'est pas faire de l'EAS puisque les deux autres facettes (psycho-émotionnelle, juridique et sociale) ne sont pas traitées, ou trop superficiellement. Tous ces champs peuvent aussi être abordés lors des actions mises en place avec des partenaires extérieurs (associations agréées).

Les intervenant·es formé·es aux questions EAS peuvent présenter lors d'un Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) les thématiques abordées et les modalités d'organisation (durée, calendrier, nombre de sessions...). Le travail avec les CPE, infirmières et assistantes sociales doit également pouvoir continuer à se faire avec les équipes pluriprofessionnelles volontaires.

Le SNES-FSU doit donc être d'une extrême vigilance face à cette inscription dans les programmes. En effet, avec la vision politique des ministres Attal et Oudéa-Castera, notamment sur les savoirs fondamentaux, la question de l'EAS doit être défendue dans ses trois dimensions. La labellisation des livres scolaires, avec en implicite un regard ministériel à dessein, fait peser un risque sur la liberté d'approche des questions d'EAS.

Cependant, l'éducation à la vie affective et sexuelle ne saurait répondre seule au travail permanent et quotidien qu'il est nécessaire de faire sur les questions d'égalité, notamment sur les représentations de genre ou liées à l'orientation sexuelle. De ce point de vue, s'il doit y avoir une inscription de ces questions dans les programmes, ce sont aussi des directives assez "larges" et communes qu'il faut assigner aux disciplines, dans la mesure où cela est possible, et en formant les personnels à comment les intégrer dans leurs séquences et séances de cours.

Fabrice Rabat et Marc Rollin, secteur Contenus

Fiches 3 et 4

Enseignement des LVER : quel avenir ?

Le constat est sévère : aujourd'hui, prédomine le duo anglais-espagnol au détriment de toutes les autres langues. Et ce, dans un contexte où des menaces pèsent sur les LV2 au collège puisqu'une idée serait de ne plus la rendre obligatoire pour toutes et tous les élèves, avec les conséquences que cela aurait pour la poursuite d'études au lycée et la culture commune : au lieu de rendre possible une citoyenneté européenne voire « mondiale », la seconde langue serait un moyen supplémentaire de tri scolaire et social, en plus de tant d'autres.

Au collège, le test [Ev@lang](#) en anglais, en opposition avec les pratiques habituelles, ne peut que susciter des questionnements quant à son adéquation avec les besoins des élèves et les méthodes de mesure, puisque le test peut être complété – et même « réussi » – en répondant au hasard. Or, c'est notamment à partir de celui-ci que le ministre Attal a pointé les lacunes dans les programmes actuels en termes de structuration, de vocabulaire et de contexte culturel, conduisant selon lui à une maîtrise limitée chez les élèves. Les nouveaux programmes de la Sixième à la Terminale, prévus pour la rentrée 2025, mettront l'accent sur le vocabulaire essentiel, la grammaire, et les repères culturels spécifiques à chaque langue, ce qui n'est pas sans soulever des questions tant pédagogiques (l'approche cognitiviste l'a-t-elle emportée sur les autres ?) que méthodologiques (quels seront les axes et thèmes retenus ? Les enseignant·es ne devront-ils/elles travailler qu'avec des manuels labellisés ?).

Pour optimiser l'apprentissage des langues, le ministère prévoit un accès renforcé à l'intelligence artificielle : Captain Kelly, du CP au CM2, et IA différenciatrice selon le niveau des élèves, allant de la différenciation pédagogique à la créativité, au collège et au lycée. Des partenariats d'innovation sont même lancés pour déployer des outils d'IA.

Par ailleurs, la sortie des langues du futur nouveau socle commun soulève des questions sur leur place : seront-elles intégrées dans les "connaissances de culture générale" ?

Quant à l'évaluation des langues, actuellement problématique, tant au DNB qu'au baccalauréat, elle reste un mystère car elle n'est pas abordée dans la communication ministérielle. Cependant, nous devons mener une réflexion sur le nombre et le type d'épreuves, par exemple sur un document inconnu « déclencheur » de parole.

Revenir à un choix linguistique digne de ce nom dans chaque établissement suppose des moyens : la diversité linguistique a effectivement un prix car il faut financer parfois des groupes à faibles effectifs. Mais cela est une question tant pédagogique que politique (accords bilatéraux, enjeux économiques, etc.). Ce qui est certain, c'est que les chiffres (tirés de RERS 2023) parlent d'eux-mêmes : anglais LV1 = 96,2 % des élèves ; bilangues Sixième = 14,9 % des élèves ; espagnol LV2 = 79,8 % des élèves ; LV3 = 3,6 % des élèves. Or, c'est cette dernière qui, pendant des années, aidait à la diversification des langues, et a été mise à mal, de l'aveu même des services de l'éducation nationale, par la réforme du lycée.

Il est également important de réfléchir à la place et à la nature d'éventuelles options linguistiques. Au collège, cela impliquerait de déterminer si les dispositifs bilangues et les LCE peuvent servir de modèles et si l'optionnel doit approfondir les LV2, dès lors que les établissements en proposent plusieurs. Au lycée, il serait nécessaire de redonner de l'importance aux LVC pour reprendre le chemin de la diversification des langues. mais d'autres leviers seraient peut-être envisageables. Dans tous les cas, réfléchir à des options linguistiques, c'est se demander comment cela peut contribuer ou non à la démocratisation scolaire. Il y a donc aussi un enjeu autour des CALVE (commission académique des langues vivantes étrangères) et CALR (conseil académique des langues régionales), pas toujours réunis et qui ne sont que consultatifs jusqu'à maintenant. Redonner une place digne de ce nom aux LVER impliquerait de revoir l'enseignement-apprentissage (modalités, objectifs, méthodes, etc.) et l'évaluation (quelles épreuves finales ?), ainsi que la continuité, notamment en ce qui concerne les langues « régionales ».

Si les LVER partagent les mêmes préoccupations que d'autres disciplines sur de nombreux sujets, cette contribution a vocation à souligner leurs spécificités et l'urgence d'un véritable « plan de rénovation » pour reprendre l'expression éculée qui leur est souvent accolée.

Marc Rollin et Kei Mc Gregor, groupe LVER, secteur Contenus

Fiche 4

Une grille qui concrétise et interroge nos mandats.

I°) Destruction du collège unique : ne rien lâcher sur le fond.

Les annonces du « choc des savoirs », si elles sont appliquées, provoqueraient un recul de 50 ans en arrière en actant la fin du collège unique. La détermination de l'avenir scolaire des élèves par les évaluations nationales standardisées de sixième (qui deviendraient alors, malgré leurs énormes défauts, les examens les plus importants de la scolarité) est inacceptable.

L'hétérogénéité des classes surchargées, l'appauvrissement de l'ambition sociétale du rôle des personnels de l'éducation nationale et l'inclusion sans moyen ont conduit à un désabusement de nombreux personnels. Si les modalités pratiques de la mise en place d'une telle réforme mobilise, il nous semble fondamental que le SNES-FSU poursuive le combat sur le fond en mettant en évidence que c'est notre idéal social qui est à défendre. Plus que jamais, le collège unique doit être au cœur de nos campagnes pour sensibiliser nos collègues au rôle fondamental pour une société juste, émancipée et luttant contre les déterminismes.

II°) Le modèle du SNES-FSU pour le collège

Afin de matérialiser ses différents mandats et de proposer un autre modèle de collège, le SNES-FSU a travaillé à la construction d'une grille collège qui est proposée en contribution pour ce congrès. Des camarades d'École Émancipée ont été dans le sens de cette réflexion et ont pu intervenir à différents moments pour faire part de leurs remarques et de leurs suggestions sur cette grille. Le travail rendu est donc intéressant et nous permet nous questionner sur nos mandats (dont l'empilement amène parfois un manque de réalisme de l'ensemble). Cependant, il nous semble qu'en état actuel, la grille ne peut être vue comme finale et doit amener à une réflexion et une remise en cause de certains de nos mandats passés.

Le constat fait de la place du travail hors temps scolaire dans la création des inégalités de réussite est partagé. Cependant, le volume des semaines proposé questionne. Quand bien même les modalités des cours seraient adaptés, dans des classes réduites (nous sommes d'ailleurs totalement favorables à un mandat réduisant le nombre d'élèves par classe), avoir des semaines pouvant atteindre les 32 h en fin de cycle 4 questionnent.

Alors que nous défendons nous même une réduction du travail, cela fait émerger plusieurs problématiques :

- des journées et des semaines trop longues pour les élèves en particulier pour celles et ceux qui ont des temps de transport conséquent.
- des bâtiments inadaptés : dans de nombreux collèges ont manque déjà de salles et de place. Si tous les créneaux d'ouverture doivent être pris par l'ensemble des classes, c'est matériellement impossible si ce n'est à multiplier les algecos.
- un casse tête pour la création des emplois du temps : le modèle proposé cumule des dédoublements, l'absence total de la moindre marge horaire (tous les créneaux des élèves sont pris), l'existence d'options (donc éventuellement des heures mis en barrette). Les emplois du temps seront donc au millimètre avec quasiment aucune possibilité de prendre en compte ceux des professeur.e.s dans leur construction.
- des réflexions à avoir sur la création des différentes options (facultatives et obligatoires) et ce qu'elles peuvent induire, même involontairement, de ségrégation inter-établissement ou de détournement des finalités pour l'orientation.
- les effets sur la participation par les élèves (certes le plus souvent socialement favorisé.e.s mais pas que) ayant des pratiques sportives, culturelles et/ou associatives en dehors du temps scolaire.

Les quelques apports de la chronobiologie proposent une durée hebdomadaire en collège entre 25h30 et 28h³. Si les études sur ce sujet manquent, il nous semble nécessaire de réfléchir encore à cette grille afin de la rendre projetable pour nos collègues. Il est également nécessaire de porter, en parallèle et de manière concrète. Il nous semble donc important que les congrès académiques et le congrès national se saisissent de la fiche 4 du thème A pour borner de façon plus réaliste notre modèle.

La création d'un contre modèle est un projet ambitieux et porteur. Le travail mené jusqu'ici est utile mais il questionne nos mandats sur le nombre maximal d'heures hebdomadaires pour les élèves, la place des « vies de classe », la faisabilité et les contraintes. Est-ce que nos élèves sont en mesure d'avoir 32 heures de temps d'enseignement hebdomadaire ? La question mérite d'être posée et débattue.

Jordi Le Cointe, Ecole Emancipée

Fiches 4 et 6

Troisième Prépa-métiers : pour un collège réellement unique exigeons la suppression des dispositifs pré-professionnalisant en 3e

Le SNES-FSU doit exiger la suppression de la troisième Prépa-métiers tout en n'appelant pas au retour des Prépa-pro.

Le collège est prétendument le dernier segment de la scolarité commune à tou·tes.

Mais il n'en est rien en réalité. Le véritable collège unique s'oppose à toute éviction précoce des élèves de la scolarité commune et il dispense les mêmes enseignements à tou·tes. Or, les élèves de troisième Prépa-métiers effectuent plusieurs semaines de stage en entreprise et ne bénéficient pas des mêmes horaires planchers disciplinaires. Ce dispositif évince et prive certain·es élèves d'une véritable culture commune, partagée et émancipatrice. De plus, le fondement de ce dispositif n'est pas justifié car tou·tes les élèves de Troisième générale, année fondamentale du point de vue de certains contenus disciplinaires, peuvent déjà poursuivre leur scolarité dans la voie professionnelle au lycée.

Au quotidien, dans les collèges, les personnels d'enseignement et d'éducation constatent le tri social s'opérer de manière plus ou moins directe. Témoins silencieux, iels y voient passer, ou plutôt s'inscrire ou être inscrit·es :

- des élèves, parfois à besoins particuliers, victimes des insuffisances structurelles de l'EN,
- des élèves primo-arrivant·es auquel·les une attention insuffisante a été accordée,
- des élèves pourtant sans projet professionnel à court ou moyen terme,
- des élèves qui n'ont pas capitalisé les codes scolaires...

Des élèves, en somme, qui subissent leur orientation, qui sont très rarement issu·es des classes sociales favorisées et qui sont par la force des choses privé·es du fait d'envisager à poursuivre des études.

La troisième Prépa-métiers représente donc une voie socialement marquée.

D'autre part, au collège les professeur·es constatent que la Troisième Prépa-métiers est un réel Cheval de Troie du privé dans notre service public d'éducation. Elle subit plus fortement que les classes dites banales l'entrisme d'associations ou plutôt d'officines aux intérêts privés, promouvant des idéologies néo-libérales. Nous devons dégager : JobIRL, Viens voir mon taf (et toutes les

3 Rythmes de vie et rythmes scolaires : Aspects chronobiologiques et chronopsychologiques de François Testu, 2009.

émanations de la coalition l'Ascenseur), celles soutenues par United Way, Give me five de Vinci, Énergie Jeune, et toutes les initiatives promues et payées par la BNP, Total, AXA et cie. Toutes ces officines qui pullulent sont hostiles à l'École. Voyant dans l'École un marché juteux, elles essentialisent les difficultés des élèves, notamment celles et ceux des quartiers populaires. La troisième Prépa-métiers, par son fonctionnement, porte atteinte à la neutralité du service public d'éducation en formatant les élèves à l'idéologie de marché, à l'occasion par exemple de stages chez Vinci ou Google.

Dans les collèges, il devient d'ailleurs de plus en plus difficile de lutter contre l'entrisme de ces associations. Soit parce que quand elles sont chassées par la porte, elles reviennent par la fenêtre, démultipliées. Soit parce que l'idéologie néo-libérale tend à gagner du terrain dans certaines salles des professeur·es où la réussite des élèves se conçoit de manière biaisée. Interrogeons-nous... L'élève devenu·e chef·fe des RH dans une entreprise qui délocalise et licencie à bout de bras est-iel un·e élève qui a réussi sa vie ? L'École a-t-elle réussi sa mission auprès de cet élève ?

Nous devons traiter ce fléau à la source et réaffirmer une structure réelle de collège unique. Cela passe par la suppression des dispositifs d'orientation au collège et par le rappel de notre mandat de reculer l'obligation scolaire à 18 ans. Le SNES-FSU doit défendre la nécessaire démocratisation des savoirs et rappeler sa croyance en l'éducabilité de tou·tes en exigeant la suppression des dispositifs d'orientation au collège. Pour ce faire, il doit refuser toute forme de cynisme ou de résignation et être force de proposition en repensant un lycée plus démocratisant et qui ne soit pas le résultat du tri social opéré au collège.

Refusons aussi l'idée que la formation doit être au service de l'employabilité car nos élèves ne sont pas de la chair à patron·nes. Refusons l'idée qu'un·e enfant qui n'a pas d'idée de projet professionnel à 15 ans à peine est définitivement perdu·e. Laissons la jeunesse se faire, elle aura tout le temps pour travailler longtemps encore, surtout après les reculs liés à la dernière réforme des retraites ? A l'inverse, revendiquons une École qui émancipe en donnant accès à une connaissance critique du monde qui nous entoure.

Jordi Le Cointe et Mina El Azzouzi, École émancipée, académie de Créteil.

Fiche 5

L'attaque contre la filière STMG révélatrice de la politique rétrograde du gouvernement

La décision de Blanquer de baisser de moitié les effectifs de la filière STMG sur tout le territoire prend forme peu à peu.

Ainsi à Bordeaux cette année, plusieurs lycées ont appris la fermeture programmée ou partielle, sur plusieurs années, de leurs classes de STMG.

Pourquoi ? Car la STMG insère peu dans le monde professionnel, ce qui est contestable, et le développement de l'Intelligence Artificielle va rendre caducs certains emplois, en comptabilité notamment.

Mais surtout, l'heure est à la réindustrialisation du pays (réarmement industriel ?!) et il faut donc développer les STI2D.

Dans certains lycées, l'implantation de classes de ST2S est proposée car il y a besoin de soignant·es dit l'administration.

Peu importe si les profils d'élèves de STMG et ST2S ou STI2D n'ont rien à voir !

On est face à une décision technocratique typique de gestion des flux d'orientation par en haut, sans tenir compte de la réalité du terrain et des besoins des élèves.

On est face à un mépris de classe du gouvernement envers des jeunes issus pour beaucoup de familles de classes sociales moyennes ou défavorisées, souvent issues de l'immigration.

Car quoiqu'on pense de la filière STMG, dans laquelle bon nombre d'élèves arrivent par défaut car ils n'ont pas les compétences scolaires requises pour aller ailleurs, et qui est du coup marquée socialement, qui apparaît parfois comme une voie de relégation, elle a permis la massification de l'accès au lycée. Des milliers de jeunes ont eu et ont encore un bac technologique.

Nous, à l'École Emancipée, sommes pour l'horizon d'un lycée commun à tous les jeunes, qui ne reproduise pas les inégalités sociales mais aujourd'hui, nous sommes pour combattre cette mesure qui va empêcher un grand nombre d'élèves d'aller au lycée. Cette politique réactionnaire et de tri social qui privilégie le privé et les classes prépas aux dépens des filières technologiques ou des formations professionnelles sous statut scolaire doit être dénoncée et combattue avec énergie par notre syndicat, aux côtés des autres syndicats concernés de la FSU.

Guilaine De San Matéo (Agen), pour l'École Emancipée.

La classe de Seconde et la culture commune

Le lycée, comme l'ensemble du système éducatif français, lutte de moins en moins efficacement contre la reproduction des inégalités sociales. Avant même d'avoir à affronter les conséquences de la mise en place des « prépas lycée », la classe de 2nde est une parfaite illustration de cet état de fait. Ainsi, par exemple, à la rentrée 2022, les enfants issus-es de familles défavorisées (données de la DEPP) représentaient 30 % des élèves de 2nde GT, mais seulement 25 % des élèves de 1ère et terminale générale contre 40% des élèves de la voie technologique et surtout 56 % des élèves de la voie professionnelle.

Le tri social a été aggravé par le bac Blanquer et la complexification de l'orientation par spécialité. Afin de sortir de ce schéma et d'un système de plus en plus sélectif, le SNES FSU s'est doté d'un mandat pour aller vers une culture commune en classe de 2nde.

Cela passe par une harmonisation entre les horaires dans le but d'aller vers l'émancipation et non de préparer la sélection. Afin de lutter contre le déterminisme social et l'auto-censure, les programmes doivent être réfléchis dans cette perspective en amont de la classe de 2nde pour redonner appétence et autonomie aux élèves. Du soutien dans la classe devra être apporté aux élèves pendant tout le collège afin de ne pas laisser les difficultés s'installer.

Un plan de formation continue à destination des collègues est nécessaire pour donner des pistes de mise en œuvre.

Ces démarches ne pourront aboutir qu'à condition que cette classe commune de 2de, avec une culture commune, reflète l'ensemble des champs de compétences y compris des éléments qui ne sont pour l'instant enseignés que dans les voies technologiques et professionnelles. La grille horaire devra donc être repensée avec un tronc commun très large et des possibilités de choix offerts aux élèves sans que cela soit relié à l'orientation. Ce qui n'est possible qu'avec l'imposition d'un choix parmi les disciplines technologiques et champs professionnels à toutes et tous les élèves.

Si une part importante de ces points relève pour l'instant de l'utopie, des 1ers pas sont possibles et doivent être revendiqués par le SNES FSU.

Guilaine de San Matéo, Olivier Thiebaut

Fiche 8

Moins et mieux de numérique

Dans nos établissements, le numérique est indispensable pour les tâches administratives mais ce n'est pas, comme le ministère veut le faire croire, LA solution à tous ses problèmes.

Le ministère a profité de la crise COVID pour survaloriser le numérique, vantant ses mérites, alors que cela n'a fait qu'accentuer les inégalités du système scolaire.

L'enseignement à distance, même avec des personnels volontaristes, a été de moindre qualité, a fatigué et démotivé les élèves, a nui à la construction du savoir, bousculé dès lors que l'interaction enseignant·e/élève n'existait plus, que la relation entre théorie et pratique a été rompue, qu'on renvoyait toujours plus le savoir à un apprentissage autonome à la maison.

De plus, l'enseignement numérique impose l'évolution vers une école où les élèves seraient sensé·es apprendre grâce à l'IA (gigantesque marché !) et où les enseignant·es seraient exécutant·es de pédagogies standardisées.

La fracture numérique a été révélée : manque d'équipement informatique dans les familles et chez les personnels malgré la méprisante prime informatique à laquelle les profs·docs n'ont pas eu accès, non maîtrise de l'outil numérique et inégalité de la qualité d'accès à internet.

Dans certaines académies, du matériel a été distribué à tou·tes les élèves, mettant ainsi fin aux manuels papiers sans plus-value, sans concertation avec les enseignant·es à qui l'on impose cet outil.

D'autre part, cette mutation intensifie le temps d'écran, ce qui est sanitaire préoccupant. Cela pose aussi la question de la maintenance et de l'entretien du matériel, qui amplifie les inégalités sociales préexistantes.

Ce « tout numérique » entraîne aussi et surtout des problèmes éthiques.

En effet, pour un certain nombre de sociétés privées (les GAFAM ou celles s'occupant de la maintenance du matériel) l'éducation est une vraie mine d'or. Les données personnelles des familles et des personnels sont stockées par d'autres entreprises peu regardantes sur le respect de la vie privée.

Le numérique est aussi un excellent outil de surveillance de l'activité des agentes et agents, du travail des jeunes, de l'investissement des familles à leur insu.

Ce « tout numérique » pose également des problèmes environnementaux que nous avons tendance à oublier et dont nous devons alerter les familles et les élèves. Pour faire fonctionner les réseaux et les machines, pour stocker les données, il faut une énergie considérable et des matériaux, pour leur fabrication, issus de terres rares. Leur extraction est à l'origine de guerres et de violences.

Enfin le recyclage des ordinateurs a lieu dans des pays sans normes écologiques ni sociales, sans protection des travailleuses et travailleurs, souvent des enfants....

Tout cela montre qu'il faut un véritable service public du numérique et qu'une vraie réflexion est nécessaire pour remettre l'informatique à sa place d'outil, pour protéger données et vie privée et éviter un surcoût écologique et économique.

Julie Schmitt et Michel Décha, Ecole Emancipée

Fiche 9

Pour lutter contre le validisme, luttons contre le capacitisme à l'École

L'article 24 de la convention relative aux droits des personnes handicapées est explicite : les États signataires veillent à ce que "les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire". Ce texte signé par l'Etat français est encore loin d'être appliqué puisque notre École reste encore davantage basée sur un système ségrégatif.

Qu'en est-il au SNES-FSU de nos mandats et de notre positionnement? En demandant plus de moyens pour les instituts médico-sociaux, nous continuons à promouvoir un système qui conditionne l'accès à l'École et donc à la société pour les personnes handicapées.

En tant que personnels du secondaire nous devrions être attaché·es à refuser toute forme de ségrégation parmi les adolescent·es de France et les accepter tou·tes parmi nos élèves.

Nous devrions être engagé·es pour le bien être de tou·tes les jeunes, valides ou non. Et ce n'est pas en conditionnant leur inclusion à des moyens. Nous viendrait-il à l'esprit de conditionner le droit à l'éducation pour d'autres minorités que les personnes handicapées?

Nous viendrait-il à l'esprit de conditionner à des moyens l'accueil des élèves dit·es valides parce qu'en difficulté scolaire ? Le manque de moyens est pourtant source de souffrances chez ces dernier·es aussi comme chez tou·tes les élèves.

Certain·es réclament la construction d'institutions spécialisées supplémentaires pour accueillir les élèves en situation de handicap. La BD-témoignage *Soigne, maltraite et tais-toi* parue en septembre 2023 déconstruit les idées reçues sur les IME comme lieu idéal pour les adolescent·es en situation de handicap et signalent des maltraitements fréquentes.

Les situations de handicap qui souvent crispent certain·es collègues au sujet de l'inclusion sont plus souvent celles d'élèves atteint·es de troubles psychiques plutôt que moteurs. Les difficultés des personnels sont liées au fait qu'iels ne sont pas formé·es à l'enseignement spécialisé. Mais aussi et avant tout parce que l'École n'est pas adaptée à tou·tes les élèves, ce qui n'est pas acceptable.

C'est à l'École de s'adapter à l'ensemble de ses usager·es. Si la tâche est difficile pour les personnels de l'Éducation nationale, ce n'est pas de la faute des élèves en situation de handicap mais du retard colossal que prend la société pour les considérer comme des êtres humains à part entière.

Rencontrons ces individualités différentes. Allons à la rencontre, imprégnons-nous de sensibilités différentes. Obnubilé·es par certains codes scolaires hérités de notre propre scolarité nous en oublions les savoirs et savoirs-faires des élèves des dispositifs ULIS inclus·es dans nos classes. Nous ne les voyons plus qu'en une liste négative de caractéristiques et ne les regardons pas réellement.

Opérons les changements culturels nécessaires pour permettre une École pour tou·tes. Repensons l'École, ses programmes. Écoutons aussi et surtout les premier·ères concerné·es qui réclament la désinstitutionnalisation.

Luc Dehêtre (Unité & Action),
Mina El Azzouzi et Jordi Le Cointe (École émancipée), académie de Créteil

THÈME B

Fiche 1

Réforme de la formation initiale : un travail fédéral est indispensable !

Le mandat du SNES-FSU de recrutement des enseignant·es à bac+6 est totalement inopérant. L'élévation du niveau de recrutement au master a éloigné les candidat·es des milieux populaires des concours d'enseignement. De plus, l'argument « recrutement tardif = salaires élevés » est repoussé par la réalité des faits, dans un contexte d'élévation général du niveau des qualifications et de casse de la Fonction publique. En effet, on n'a jamais été recruté·e aussi tard, et pourtant jamais nos salaires n'ont été aussi bas et notre métier aussi dévalorisé ! Preuve en est la crise du recrutement. En 2023, 20 % des postes ouverts aux CAPES, CAPET et agrégation n'ont pas été pourvus. Le nombre d'inscrit·es au CAPES externe a chuté de 41 % entre 2017 et 2023, ne permettant pas de pourvoir tous les postes. Pas étonnant quand on sait que le Ministère refuse de discuter des salaires et que les conditions de travail ne cessent de se dégrader avec les suppressions de moyens et les contre-réformes.

Une crise abyssale

Or, l'école a besoin de personnels. Le nombre des démissions a été multiplié par 6 entre 2008 et 2021 et il faudra remplacer 328 000 départs en retraite d'ici à 2030. Le ministère a bien compris que c'était impossible avec un concours à bac+5. Il envisage donc un concours sous condition de licence, suivi d'une année en tant qu'élève fonctionnaire en M1 puis d'un stage de « responsabilité » à mi-temps en M2 sous statut de fonctionnaires-stagiaires et enfin une année à plein temps après titularisation. Dans le projet ministériel, les lauréat·es sont considéré·es comme des moyens d'enseignement. On ne sort pas du système bien connu d'exploitation des stagiaires et des contractuel·les alternant·es. Les profs-étudiant·es devront donc conjuguer mi-temps devant élèves avec passation du M2, ce qui représente une charge beaucoup trop lourde. Et cela ne constitue pas une formation progressive, car on passe directement du stage d'observation en M1 à responsabilité à mi-temps en M2.

Mise au pas de la formation : formation-formatage ?

Dans ces conditions, très compliqué pour les entrant·es dans le métier de se former avec le recul nécessaire. C'est bien ce que cherche le ministère : les personnels ne doivent pas être en mesure de réfléchir mais plutôt devenir des exécutant·es, bons soldats qui vont appliquer les réformes sans sourciller. Le MEN s'efforce ainsi de s'accaparer une mainmise grandissante sur la formation et les Inspé, à l'image de la généralisation des parcours de préparation au professorat des écoles (PPPE) où les futur·es PE sont surtout formé·es dans les lycées. Les « écoles normales du XXI^e siècle » promises par Macron sous-entendent une formation à la main de l'employeur. Ce mouvement a été facilité par la mise sous tutelle des instituts/écoles de formation. Comme pour tant de politiques macronistes, on assiste à une nouvelle confiscation par une caste techno-bureaucratique et managériale du pouvoir d'agir des agent·es, d'une réduction de leur professionnalité.

Travailler en FSU et en intersyndicale

Face à cette exploitation des entrant·es dans le métier et à la volonté de faire de la formation un formatage institutionnel, le SNES doit défendre les mandats communs avec la FSU : l'indépendance des Inspé et des moyens pour les faire fonctionner, des contenus de formation de qualité appuyés sur la recherche, le non décrochage 1er – 2nd degrés qui n'induit pas de hiérarchie entre collègues mais garantit une forme d'unité de la formation, l'objectif de la démocratisation scolaire et de

l'élévation générale du niveau de qualifications. Ainsi que la mise en place d'une décharge horaire et non d'une prime pour les tuteur·ices, quel que soit le niveau qu'ils ou elles accueillent, pour un accompagnement de qualité et bienveillant des entrant·es dans le métier.

Luttons ensemble contre l'assujettissement du métier à l'école du tri social voulue par la macronie.

Elise Baysse, Romain Gentner, Audrey Oualid, tendance école émancipée

Fiches 3, 4 et 9

L'égalité Femmes/Hommes dans la fonction publique

L'égalité Femmes/Hommes, « la grande cause nationale », a déclaré Emmanuelle Macron dans son discours du 25 novembre 2017.

Pour cette grande cause nationale, de grandes annonces ont été faites, comme par exemple des plans d'action pluriannuels sur l'égalité professionnelle. Ces plans, dans la fonction publique, comportaient cinq axes: "Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité, créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles, évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes", "Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle", "Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont violences sexuelles et sexistes), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes".

Le SNES a pris part à ces travaux dans les différentes académies pour mettre en place les plans pluriannuels. Il est inutile d'en faire un bilan car il suffit d'énumérer les axes pour voir que cela n'a jamais été appliqué dans la plupart des académies.

La formation pour les encadrant·es et le personnel est inexistante par faute de moyens alloués. Les cellules de Violence Sexiste et Sexuelle au travail, quand elles existent, n'ont pas plus les moyens de fonctionner et la liste est longue.

Rien ne sert d'énumérer tous les points de ce plan qui ne peut être respecté s'il n'est pas financé. Et pas besoin non plus de faire un bilan de ce qui n'existe pas. Il s'agit juste encore d'une belle vitrine avec des conséquences désastreuses, surtout pour celles et ceux qui croient en cette propagande affichée sur le site des différentes académies.

D'un côté ce gouvernement annonce, et de l'autre il détruit toute chance d'égalité salariale avec une politique sarkozienne du 'travailler plus pour gagner plus'. En effet, le pacte ne peut que creuser les inégalités salariales et de manière encore plus éhontée, en sous-entendant que cela permet une égalité H/F. En effet, dans la société utopique que ce gouvernement nous vend, les hommes ont les mêmes tâches et la même charge mentale que les femmes. L'égalité existe, le gouvernement l'a écrit! Ce pacte n'impacterait donc en rien les inégalités de salaires.

Hélas, nous connaissons la réalité sur le terrain et savons que cette mesure et cette va être fortement défavorable pour les femmes.

Il est toutefois nécessaire d'interpeller nos différents rectorats afin de leur demander ce qui a été mis en place pour respecter les plans d'action pluriannuel et ce afin de dénoncer le manque de à cette grande cause nationale.

Rozenn Cros, Ecole Emancipée

Fiche 6

Pour la titularisation de toutes et tous et la défense du service public !

La crise du recrutement s'amplifie, et le recours aux non-titulaires ne suffit pas à couvrir les besoins en remplacement dans nombre d'académies, malgré l'appel à Pôle Emploi ou l'organisation médiatique de « speed dating ». Bien que l'on constate une relative baisse démographique du nombre d'élèves dans le secondaire, les besoins en recrutements s'annoncent colossaux dans les prochaines années : près de 300 000 postes à renouveler d'ici à 2030. Soit la durée tout juste nécessaire pour former les futur·e·s bachelier·ère·s de 2024 pour devenir enseignant·e·s.

Dans ce contexte, les projets de réforme de la Fonction publique envisagés par S. Guérini ont tout lieu de nous inquiéter. En remettant en cause la voie privilégiée du concours comme mode d'accès à la Fonction publique, en recourant à la logique du contrat de mission, ces projets visent tout simplement à amplifier le recours à la contractualisation pour faire fonctionner nos services publics, contre le statut de fonctionnaire et le modèle d'une fonction publique de carrière. Avec le développement de la rémunération au mérite et des ruptures conventionnelles, ces mesures libérales ont une cohérence propre dont l'objectif premier est la fin du statut de fonctionnaire d'État, au risque de dislocation de nos services publics.

En outre, force est de constater que les « plans de titularisation » successifs n'avaient pas pour réelle ambition de réduire la précarité et n'ont pas rempli leurs objectifs. Le Plan Sauvadet, qui a pris fin en 2012, a été un échec en laissant de nombreux postes vacants tout en laissant les collègues recalé·e·s continuer à être exploité·e·s pour enseigner sur des postes non pourvus, souvent parmi les moins attractifs !

Le recours à la contractualisation s'explique donc en partie par le manque d'attractivité de notre métier : conditions de travail dégradées, salaires insuffisants pour un niveau de recrutement à Master 2 - dont l'ÉÉ avait dès le début souligné les effets négatifs. Nos critiques sont donc confortées et les mandats à avancer pour le thème 2 doivent prendre en compte cette logique d'ensemble pour être pertinents. La logique des Masters MEEF contractualise et précarise l'entrée dans le métier, créant même de futur·e·s enseignant·e·s précaires directement employables en CDD s'ils/elles ont échoué au concours. Cette logique doit cesser et être totalement remise à plat.

Aujourd'hui, sans un recours massif aux non-titulaires dans les académies les moins attractives comme Mayotte, Versailles ou Créteil, les élèves n'auraient tout simplement pas de cours. Les collègues, qui possèdent expériences et qualifications, y sont pourtant maltraité·e·s et mal payé·e·s par des ressources plutôt « inhumaines » et dépassé·e·s des rectorats. Cette logique, ce robinet sans fin de la précarité que les réformes Attal en collège vont encore alimenter, doivent également cesser. Les collègues non-titulaires sont d'ailleurs de plus en plus nombreux·ses à refuser de telles conditions, prêt·es à démissionner ou renonçant même à candidater.

Dans ce contexte actuel et face aux enjeux à court terme, il en va de la défense élémentaire de notre statut, de notre métier. Aussi, la seule revendication opportune est d'exiger la titularisation de tous·tes les collègues non-titulaires actuellement en poste. Ils/elles doivent entrer sans autre condition (de diplôme, d'ancienneté ou de nationalité) en année de stage et bénéficier des mêmes modalités d'exercice et de formation que tous les autres stagiaires passant par l'INSPE. Ce mot d'ordre a le mérite de la clarté et de la simplicité ; il est aussi le seul répondant concrètement et rapidement aux enjeux posés par la précarité pour nos métiers. Nous pouvons d'ailleurs dresser un parallèle avec les problématiques qui traversent la santé et l'hôpital avec la nécessaire embauche des praticiens hors UE (PADHUE). En même temps, il est impératif que le SNES-FSU continue de réclamer l'arrêt immédiat de l'embauche de personnels sous statut précaire.

Au-delà, Le SNES-FSU doit continuer d'exiger un véritable cadre national pour la gestion des non-titulaires, en se référant aux conditions les plus favorables négociées dans certaines académies. Ce

qui est possible pour un rectorat doit l'être pour tous les autres. Cela est indispensable, tant pour éviter l'atomisation du rapport de force syndical défavorable aux conditions d'emploi des plus précaires, que pour empêcher que la situation des non-titulaires et leur absence de perspectives de carrières soient le cheval de Troie qui menace nos statuts et le service public.

Damien Besnard et Riley Bloomer-Ludwig, Créteil, pour École Émancipée.

Un nouveau statut pour les AEd

Le congrès de Montpellier avait été l'occasion de riches débats sur les fonctions d'AEd dans le contexte d'un changement important : la future mise en place de CDI pour ces collègues.

En réaffirmant notre mandat historique pour un statut d'étudiant-surveillant, nous avons pu consolider nos revendications pour les AEd étudiants : temps de travail réduit compensé par des moyens supplémentaires, priorité aux étudiants boursiers, gestion académique... Parce que la présence d'étudiants dans les vies scolaires de nos établissements est un apport essentiel pour nos élèves, ces mandats doivent rester d'actualité.

Mais quelques mois après notre dernier congrès, les décrets d'applications de l'article 10 de la loi du 22 mars 2022 sont parus et les premiers collègues qui cumulaient 6 ans d'ancienneté ont pu, parfois difficilement, signer leur CDI. Difficilement car plusieurs chefs d'établissement ont vu comme un moyen d'affermir leur autorité sur leur équipe d'AEd et de faciliter la gestion de leurs personnels le fait de maintenir leurs assistants d'éducation en CDD, renouvelable chaque année selon leur bon vouloir. A chaque fois, le SNES-FSU a soutenu et épaulé les collègues qui ont fait appel à nous pour faire valoir leurs droits et lutter contre ce néo-management toxique.

Aujourd'hui, force est de constater que de nombreuses craintes exprimées avant l'arrivée des CDI se sont réalisées. La possibilité de poursuivre ses fonctions d'AEd au-delà de 6 ans n'est qu'une façon de pérenniser la précarité des collègues dont la rémunération reste bien trop faible. L'évolution de carrière, loin d'être garantie à tou·te·s, reste encore soumise à l'arbitraire. Arbitraire qui engendre parfois des pressions pour effectuer de nombreuses tâches qui n'entrent pas dans le cadre réglementaire des missions dévolues aux AEd. Sans justification pertinente, les collègues en CDI se voient refuser l'octroi d'allègement de service pour formation...

Les revendications que nous avons exprimées il y a deux ans doivent désormais évoluer face à cette réalité du terrain. Il est évident que nos demandes de recrutement massif, d'amélioration immédiate et substantielle du traitement, de gestion académique basée sur le barème... restent d'actualité. Mais une nouvelle orientation du SNES-FSU permettrait d'améliorer les conditions de recrutement, d'exercice et de rémunération des AEd : la création d'un nouveau corps de fonctionnaire.

Dans l'esprit de transformation sociale portée par le SNES-FSU, ce nouveau mandat nous permettrait de lutter contre la précarité des collègues. Avec le statut de fonctionnaire, viendrait une évolution de carrière encadrée par un tableau d'avancement. Une évolution commune à tou·te·s les agent·es permettrait de progresser dans sa carrière en échappant à l'arbitraire de certains supérieurs hiérarchiques. Une progression définie d'un échelon à un autre garantirait une évolution salariale au fur et à mesure de la carrière.

La création d'un corps permettrait de réaffirmer quelles sont les missions des collègues et quelles sont celles qu'ielles n'ont pas à assumer. Le rapport de force en cas d'abus hiérarchique serait bouleversé : fin des chantages au renouvellement ou à la progression salariale, une représentation plus avantageuse avec le passage de CCP à des CAP...

Enfin, cela serait aussi bénéfique à d'autres collègues. La création d'un nouveau corps de fonctionnaires, avec des missions exclusivement dédiées à la vie scolaire clairement établies et différentes de celles des CPE, permettrait de ne plus craindre de voir ces derniers progressivement concurrencés et remplacés par des AEd CDIés ayant le double avantage de l'expérience et d'un

coût moindre pour l'employeur. Enfin, parce que leurs missions doivent rester spécifiques, cela ferait également reculer les menaces de fusion qui pèsent actuellement sur les AESH.

Geoffrey Sertier, tendance école émancipée

Fiche 9

Dégradations du statut et de la santé au travail, un corollaire du néolibéralisme

Dans les établissements, le/la chef-fe de service qui assoit son autorité en divisant les personnels, et en empêchant ainsi toute organisation collective et donc toute expression de revendications sur les conditions de travail et d'études, ne sont pas des chef-fes « qui dysfonctionnent » ou « en marge ». Elles et ils appliquent plus ou moins violemment une logique managériale émanant du néolibéralisme. Cette idéologie n'a aucun intérêt à voir des personnels s'exprimer et prendre position dans les CA ou les CSA.

Les personnels des établissements ont certes tendance à oublier le caractère limité du pouvoir des chef-es d'établissement qui ne peuvent et ne doivent avoir aucune influence sur l'implantation des postes et les mutations, une influence limitée sur les RDV Carrière et les rémunérations (même si une brèche énorme a pu être créée par le Pacte, ce que le SNES FSU a su dénoncer), mais nos droits sont pour autant bien malmenés et notre quotidien professionnel nous fait bien souvent souffrir et accepter la destruction de notre statut.

Nos mandats doivent rendre compte de la dimension parfois psychologique de cette sape continuelle de nos droits par les supérieur-es hiérarchiques, et rendre davantage visible la logique politique à l'œuvre.

Lorsqu'il s'agit de donner plus de pouvoir aux supérieur-es hiérarchiques locales-aux, il s'agit de déréglementer ce qui protège encore les personnels. Sous couvert de plus de liberté localement, le but est surtout d'imposer des décisions émanant directement du pouvoir exécutif. Ainsi, néolibéralisme et autoritarisme vont de paire. Une véritable liberté serait de laisser les enseignant-es décider individuellement et collectivement de la façon dont elles et ils veulent transmettre les savoirs. Il n'existe pas de recettes pédagogiques, or c'est bien ce que les chef-fes locales-ux tentent d'imposer, persuadé-es qu'ils seraient à même de maîtriser toutes les dimensions pédagogiques, didactiques et épistémologiques des disciplines enseignées, quand iels sont en fait responsables de la dégradation du service public. Laisser accroire qu'un-e chef-fe seul-e sait mieux qu'une équipe composée de spécialistes dans leur matière et formé-es à l'enseignement de celle-ci, c'est dénigrer la qualification des enseignant-es et leur faire accepter la baisse continue de leur rémunération.

L'éducation nationale est une institution qui doit reposer sur du législatif, des savoirs universitaires et non sur une idéologie imposée par le pouvoir exécutif. Lorsque Macron décide de s'arroger des prérogatives sur l'éducation et lorsque le premier Ministre fait de même, on voit bien que c'est la logique à l'œuvre : concentrer les pouvoirs et gouverner par décrets et ne laisser aucun champ pour le vote des lois et le dialogue social.

Par ailleurs, une politique réelle d'autonomie des établissements, et pourrait-on dire de souveraineté, serait que personnels et usager-es décident collectivement des conditions d'une véritable démocratie, avec des instances décisionnelles et non simplement consultatives, où les principales-aux concerné-es pourraient décider du fond et de la forme du débat.

Le but de l'idéologie libérale incarnée par Macron est de changer les usages, de fragiliser les individus et les collectifs pour imposer notamment des coupes budgétaires. Faire des économies sur le dos des enseignant-es et des élèves c'est d'abord faire accepter l'idée qu'il faudrait travailler toujours plus : la logique de suppression de postes alourdit le nombre d'élèves par classe et donc le

travail de suivi et de correction. Les enseignant-es ne recherchent plus les moyens d'affiner leurs savoirs sur tous les aspects de leur métier pour améliorer la qualité de leur enseignement, elles et ils recherchent davantage le moyen de rationaliser leur travail pour parvenir à gérer l'augmentation des tâches, les deux heures supplémentaires imposées et le nombre d'élèves croissant au fur et à mesure des cohortes.

Rationaliser, tayloriser le travail, c'est la logique qui aura été à l'œuvre dans chaque service public qui a été privatisé ensuite. Imposer des stratégies empruntées au privé est le meilleur moyen de rogner encore des morceaux de biens communs et de favoriser la caste qui détient déjà presque tout et qui a décidé de ne rien partager. Ces dimensions politiques devraient être au cœur de ce thème B et notamment des questions de statut et de santé au travail.

Lucie Lefèvre, Ecole Emancipée

Fiche 11

Covid-19 : de la prévention pour notre camp social

Alors que la crise sanitaire est officiellement terminée, les mesures de prévention du Covid-19 sont devenues un privilège de plus des riches. Pour la grande majorité de la population des infections à répétition accroissent le risque de Covid long et les mesures de précaution sont quasi-inexistantes.

Moult précautions pour les riches

En 2023, le forum de Davos avait pris moult précautions : tests systématiques, masques, purification efficace de l'air. La différence de traitement avait dérangé, [jusque dans les rangs de la presse financière](#). À voir ces précautions, on dirait que le Covid-19 est bien un virus aéroporté qui provoque une maladie grave, ce qui est cohérent avec l'état des savoirs. Pour nous autres, ce sera une maladie anodine qui se transmet par les mains sales. Un peu de gel hydroalcoolique suffira et [les investissements pour adapter l'aération des lieux publics ou des lieux de travail seront inutiles](#).

Les riches mettent les moyens pour se protéger contre le virus, investissent dans les procédés d'aération des établissements scolaires pour leurs enfants. L'École alsacienne à Paris s'est dotée de « purificateurs d'air dans les lieux de restauration » et d'un « capteur de CO2 dans toutes les salles de classe et de réunion », [« mesures spécifiques » qui étaient encore en place à la rentrée 2022](#). Le lycée parisien Stanislas reçoit en 2023 un demi-million de subventions pour « la réfection de deux ascenseurs et d'une centrale d'air ».

Dans l'enseignement public également, des crédits ont été mis sur la table mais la fin de la crise sanitaire semble avoir été sifflée. [En décembre 2023 est décrété](#) le « remboursement à Santé publique France (SPF) de crédits [20,9 millions d'euros] rendus sans objet par la fin de la crise sanitaire, initialement à destination d'achat de masques, matériels et capteurs CO2 pour les établissements scolaires et les personnels de l'éducation nationale ». Entre le déni de la possibilité d'infection des adultes par les enfants et l'annonce de la fin de crise, ces millions n'ont pas été affectés.

[L'OMS a déclaré la fin de l'urgence sanitaire mondiale](#) mais il ne faut pas considérer pour autant que le « covid serait fini », « derrière nous », comme plusieurs passages des textes du congrès le disent (par exemple sous la forme « après le covid ») nous devons contrer les infections de masse successives pour ne pas aller dans le sens de [la déclaration de Great Barrington](#), issue des milieux d'affaires libertariens, depuis 2020. En France, le masque est tombé dans les transports en commun et aujourd'hui c'est dans des lieux de soins (y compris de soins Covid-19) qu'il est devenu dispensable. Aux États-Unis, [Joe Biden prouvait en 2022 que la crise sanitaire, c'était fini](#) en montrant que plus personne ne portait de masque.

Et pourtant, le covid est toujours là. La surmortalité ne baisse pas depuis 2020, ses causes deviennent seulement plus diffuses. Quelle est la part de l'infection de masse au Covid-19 dans le mauvais état sanitaire des populations ? S'agit-il d'une « dette immunitaire » à rembourser indéfiniment ou des conséquences d'une maladie qui ne cesse de nous surprendre ?

Le Covid long, du déni à la prise de conscience

Depuis un premier rapport publié par Santé publique France en 2022, l'état des connaissances s'affine sur le syndrome post-Covid (SPC) ou Covid long (CL). Le Covars, Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires, a publié à l'automne 2023 une étude importante qui décrit la maladie, estime sa prévalence et ses conséquences sociales et économiques. Le CL est une « persistance virale sanctuarisée, une inflammation chronique, une dérégulation immunitaire, une atteinte du système nerveux central, un déséquilibre de la flore intestinale, une atteinte microvasculaire ». Les symptômes les plus courants sont la fatigabilité, des troubles neurologiques (maux de tête, troubles du sommeil et de l'humeur, troubles cognitifs dont le « brouillard cérébral »), des difficultés respiratoires, des douleurs thoraciques, des troubles digestifs, de la vision, des troubles anxieux et dépressifs, cela peut persister pendant des mois, voire des années.

Avec 4 ans de recul et malgré les récits des autorités de santé qui ont d'abord mis le CL sur le compte de troubles psychiques, le sujet est aujourd'hui mieux connu et évalué. On estime à « plus de 17 millions [le nombre] de personnes qui ont souffert d'un SPC en Europe entre 2020 et 2021 », 10 % des personnes infectées sont touchées, particulièrement après une forme grave mais pas seulement. « Les personnes les plus à risque de développer des troubles persistants de la Covid-19 sont les femmes actives sans comorbidités dont la médiane d'âge est de 45 ans », ce biais genre pouvant être attribué au manque de repos lors de l'infection, qui est un facteur de risque. « La littérature scientifique semble suggérer que le SPC est davantage répandu chez les personnes ayant contracté plusieurs infections que chez celles n'ayant été malades qu'une seule fois. »

Prévention du Covid pour toutes et tous !

Aujourd'hui, en France, « plusieurs centaines de milliers de personnes souffrent actuellement de SPC avec un retentissement au quotidien nécessitant une prise en charge spécifique ». « Les conséquences en termes de décrochage scolaire, perte de productivité, arrêt maladie prolongé, adaptation au travail, perte de travail, démission sont réelles », les « retentissements multiformes sur la vie quotidienne : difficultés financières, familiales, professionnelles, et difficultés d'accès à une protection sociale efficace ». Voilà qui mériterait quelques efforts pour protéger les populations. Masques FFP2 ou FFP3, détecteurs de CO2 associés à une aération régulière via l'ouverture des fenêtres et, surtout, purificateurs d'air, les outils pour « vivre avec le virus » sans se le refiler à tour de bras existent et devraient en toute logique être répandus dans tous les lieux où se concentre la population. Si l'État ne mène aucune politique de prévention, nous devons lutter pour les imposer à tous les niveaux, contre les autorités, contre nos employeurs y compris contre nos collègues qui sont dans le déni.

Ces questions doivent engager le monde du travail et les syndicats. Nous nous mobilisons déjà contre les jours de carence qui empêchent une part significative de personnes infectées de se reposer, dans un contexte où tout arrêt maladie est devenu suspicieux. Nous devons également nous battre pour faire reconnaître le CL en affection longue durée et pour le maintien du revenu en cas d'arrêt de plus de trois mois. Enfin, alors que les autorités ont fait le choix de laisser filer la diffusion du virus, nos syndicats doivent imposer la prévention et la protection des salarié·es sur le lieu de travail et en premier lieu dans nos locaux syndicaux : information pour lutter contre les idées fausses et mise en place de mesures de protection adaptées. Nous devons permettre à chacun·e de participer sans crainte pour sa santé à la vie syndicale.

Frédéric Burnel, Ecole Emancipée, Normandie

THÈME C

Fiche 1

Bilan du mouvement sur les retraites

Le mouvement des retraites a mobilisé des millions de salarié.e.s sur une durée de près de six mois. Il se signale par un ancrage très fort dans les territoires avec des mobilisations massives dans de petites ou moyennes agglomérations, mais qui n'ont pas entraîné la jeunesse avec elle. C'est le mouvement le plus massif des trente dernières années qui a à la fois relégitimé le syndicalisme mais qui s'est aussi soldé par une défaite pour notre camp social.

La direction de l'intersyndicale qui a dirigé le mouvement par en-haut en annonçant les prochaines dates de mobilisation après chaque jour de grève a constitué un frein pour l'auto-organisation à la base. Les équipes syndicales combattives n'ont pas pu se saisir du mouvement car les modalités d'action étaient décidées par l'intersyndicale. Le registre choisi par cette dernière est celui de la stratégie de pression pour peser dans un dialogue social respectueux. Or, désormais, on sait qu'un mouvement exemplaire en termes de mobilisation de masse ne suffit plus à obtenir gain de cause. Cela doit nous interroger sur le registre d'action à déployer et nous pousser à renforcer l'identité d'un SNES syndicat de transformation sociale.

L'autre faiblesse de la mobilisation est l'absence d'élargissement des mots d'ordre au-delà de la seule question des retraites. Pourtant, les préoccupations sur les salaires, le coût de la vie et l'inflation sont réelles chez les salarié.e.s. Articuler fin du mois et fin de la vie (retraite) était une évidence pour nombre de manifestant.e.s. Ces mots d'ordre élargis auraient permis à des secteurs précaires d'entrer en mouvement en ayant une perspective de victoire plus immédiate pour laquelle ils auraient pu se mobiliser.

De même, après le passage en force de la réforme via le 49.3 ou lors des réquisitions dans les raffineries, la question des mots d'ordre démocratiques a manqué dans le discours de l'intersyndicale. Aucune date nationale pour dénoncer le coup de force anti-démocratique n'a été posée. Aucun représentant de l'intersyndicale sur un piquet de grève combatif. Dénoncer l'autoritarisme d'un gouvernement qui avait déjà perdu la bataille de l'opinion était on ne peut plus facile et audible à large échelle.

Un autre aspect de l'échec du mouvement des retraites tient à une temporalité très étendue (14 journées de mobilisation sur six mois de lutte) qui aurait gagné à être plus resserrée. En augmentant progressivement le nombre de jours de grève, en préparant un départ en reconductible concerté et milité en amont, le mouvement aurait pu imposer son propre tempo au gouvernement et non pas capituler à la veille des vacances d'été.

C'est pourquoi, nous agissons avec tout le SNES-FSU pour qu'il se tourne vers des modalités d'actions plus radicales qui poussent à rendre l'interpro plus combattive. C'est en ce sens que nous proposons ces amendements afin de tirer un bilan stratégique sans complaisance sur le mouvement des retraites. L'enjeu est important car c'est sur la base de la défaite du mouvement social que le gouvernement Macron, pourtant affaibli, poursuit ses réformes autoritaires et racistes comme la loi Asile et immigration, ses réformes anti sociales comme celle de l'assurance-chômage ou fin des tarifs réglementés et augmentation de l'électricité alors que les salaires n'augmentent pas à hauteur de l'inflation. Il entend aussi mener une offensive gigantesque contre l'éducation nationale.

Élise Lecoq et Valentin Leblanc

En avant vers le nouvel outil syndical !

Face à la situation d'urgence sociale, écologique et démocratique, nous nous sommes fixé·es comme objectif de réunir le syndicalisme de transformation sociale en débattant pour cela avec CGT et Solidaires des étapes allant dans le sens de la construction d'un nouvel outil syndical, sans exclusive des forces qui seraient intéressées.

L'objectif est de donner un signal fort au salariat, et dans notre champ à nos collègues, sur nos capacités à dépasser les divisions pour renouveler et renforcer le syndicalisme de lutte et de transformation sociale, afin de redonner de l'espoir et obtenir des victoires.

C'est une urgence tant le fond de l'air est brun : la COP 28 a repoussé les solutions de rupture avec les logiques capitalistes mortifères pour la planète. Dans le monde, la guerre fait rage, comme en Ukraine ou à Gaza. L'extrême-droite progresse. En France, la macronie reprend à son compte ses idées : préférence nationale inscrite dans la loi immigration, uniformes à l'école, manuels d'État (seul le régime de Vichy s'était autorisé une telle mesure), SNU généralisé, « réarmement » aux accents pétainistes... L'alliance entre libéraux et réactionnaires pour disqualifier les forces progressistes est patente.

Le mouvement social contre la réforme des retraites a été marqué par la forte détermination d'une intersyndicale complète. Il a permis une victoire morale en faisant la démonstration de la force de ce rassemblement dans la rue. Mais il n'est pas parvenu à mettre en danger le pouvoir. Aucun secteur de l'économie n'a été bloqué. Le gouvernement est donc passé en force. Cette défaite montre la nécessité d'un outil stratégique nouveau à même de polariser les salarié·es sur la combativité, pour obtenir des victoires.

Ce sont les sections locales de la FSU, CGT et Solidaires qui ont bien souvent non seulement organisé ensemble les diverses initiatives de mobilisations unitaires de l'intersyndicale, mais qui ont pris aussi des initiatives complémentaires, selon un répertoire d'actions qui leur est propre : AG de grévistes, opérations de blocage de l'économie, meetings avec les partis de gauche... Ces expériences locales ouvrent la voie.

Alors comment continuer à avancer concrètement désormais ?

Au niveau national, plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec la CGT. La FSU a la volonté d'élargir à Solidaires. Des points d'appui existent du côté de Sud Éducation.

L'élaboration d'un projet syndical commun est une étape importante du processus : revendications, pratiques syndicales (structuration de nos organisations, démocratie interne, pluralisme)... Ce projet doit être discuté à tous les niveaux, ce que permettraient des états généraux du syndicalisme de transformation sociale, déclinés à l'échelon local, et préparés par une campagne et des débats au long cours.

Nous devons renouveler cette proposition, comme celle de la déclinaison du nouvel outil syndical dans le champ de l'Éducation. Un tel cadre de travail faciliterait l'impulsion des mobilisations, l'organisation de formations syndicales communes, la préparation des instances de dialogue social quand cela est possible, encouragerait les listes communes pour les élections aux CA d'établissements, en attendant, peut-être, les listes communes aux élections professionnelles de 2026 ?

Marie Haye, École Émancipée

Sur le travail unitaire

Après le dernier congrès FSU national à Metz il y a deux ans où Philippe Martinez pour la CGT et Simon Duteil pour Solidaires avaient appelé à l'unité du syndicalisme de transformation sociale et alors, qu'un rapprochement s'opère au plan national entre la FSU et la confédération CGT dont certains secteurs comme la FERC, longtemps hostiles à cette perspective semblent ne plus l'être, certaines initiatives sur le terrain vont dans le sens de l'unité d'action.

Ainsi, en Haute-Garonne, depuis le mouvement contre la réforme des retraites de l'an dernier, certaines initiatives sont prises en commun entre la CGT et la FSU (pour l'instant Solidaires reste en retrait). Par exemple, les manifestations et autres initiatives de solidarité avec la Palestine sont appelées conjointement par la FSU et la CGT, auxquelles se joignent les autres associations, partis et syndicats. Lors de ces manifestations, nous faisons cortège commun avec la CGT et nos prises de paroles y sont communes. Il en va de même pour les réunions sur ce sujet à la Bourse du travail de Toulouse. Contre la loi asile-immigration il en est de même mais nous avons aussi co-animé le cortège en ayant préalablement échangé sur les slogans. Il s'agit donc d'initiatives dans le champ sociétal pour l'essentiel.

Cependant, en janvier 2023, un stage « lutter contre les violences sexistes et sexuelles à l'école », qui a attiré beaucoup de monde, fut conjointement organisé par la FSU, SUD Éducation et la CGT Educ'action ; preuve que des initiatives unitaires peuvent être prises dans notre champ de syndicalisation.

En Seine et Marne, une AG de gréviste intersyndicale, « l'AG est Francilien », est à l'origine d'un début de travail intersyndical à la croisée de plusieurs enjeux et impulsé par les militant-es Le bassin de Marne la Vallée et de Chelles, qui représente presque 300000 habitant-es se voit dépourvu d'AG intersyndicale depuis la fin de la bourse du travail de Noisiel en 2019. Cela a poussé des camarades appartenant à la FSU et à Solidaires, et qui se fréquentaient dans d'autres groupes de mobilisation ou partis, à créer cette AG plutôt perçue négativement par le SNES dans un premier temps, souvent méfiant à l'égard des AG qu'elle ne contrôle pas.

A la suite de la mobilisation massive de l'année dernière, le constat qu'il fallait éviter que les liens tissés durant la lutte ne se défassent à été fait. Un camarade de Solidaires, familier de l'AG a ainsi proposé à des camarades de la CGT et de la FSU d'organiser un stage de formation intersyndical et interprofessionnel. Ce stage nommé « Loi immigration : comment accompagner les collègues et les familles sans papiers ? », se déroulera le 3 avril à Chelles, ville qui, malgré sa taille et son importance dans les luttes du département, peine à accueillir un véritable travail intersyndical au niveau des appareils. Les liens y sont plutôt fondés sur l'interconnaissance de militant-es des différentes organisations, hors des secrétariats. Le but est de renforcer ces liens en se fixant comme objectif, l'organisation d'un stage intersyndical par an.

Ces exemples montrent comment il est possible de construire un travail intersyndical à l'échelle locale et dans les départements. Ces initiatives sont un point d'appui essentiel pour le nouvel outil syndical que nous entendons créer.

Gabriel Recoche (77), Olivier Sillam (31)

Fiche 2

Travail fédéral : avancer encore, pour renforcer le SNES et la FSU !

Dans la fiche 2 du thème C, il est question des liens entre le SNES et la FSU, et de la nature du travail fédéral. Si la nécessité de celui-ci est réaffirmée, ce que nous partageons, le SNES y est présenté comme central et majoritaire dans la FSU, ce qui justifierait qu'il bénéficie d'une part encore plus importante de décharges pour les CSA.

C'est vrai que le SNES est important, mais le SNUIPP ne l'est pas moins, et quand bien même, nous avons besoin de tous les apports des syndicats nationaux (SN), y compris des plus « petits » tant ils contribuent à donner cette vision cohérente des mesures qui touchent l'Éducation Nationale dont nous avons tellement besoin. Par ailleurs, si la FSU est une fédération de SN, elle porte aussi très haut le trépied (SN, tendances et sections départementales), qui a présidé à sa création et qui est sa richesse.

Le SNES, en tant que « gros » SN, dispose déjà de moyens militants plus importants. C'est donc le travail collectif et fédéral qu'il faut développer pour que la charge de travail soit mieux partagée. Cela suppose que le SNES flèche et augmente la part de ses décharges dévolues à ce travail fédéral, y compris (et surtout) si l'on veut que les militant·es du SNES investi·es dans la fédération gardent aussi un ancrage fort dans leur SN. Dans le cadre des CAP 2nd degré, le SNES ne doit pas oublier le travail avec le SNUIPP et le SNESUP : des commissaires paritaires y sont élu·es pour représenter, aussi, les personnels qui travaillent dans le secondaire, mais sont issus des corps du premier degré et du supérieur. Enfin, le premier stade du travail fédéral est en effet celui du travail commun entre SN, et nous avons avancé dans ce domaine, en particulier avec le SNEP et le SNUEP. Toutefois, une marge de progrès existe pour élargir et développer la force de frappe des SN et de la fédération. L'exemple le plus frappant est celui des AESH : localement, leur prise en charge est bien fédérale dans les SD, et tous les SN concernés par leur syndicalisation avancent ensemble pour porter les revendications qui les concernent. Il est donc nécessaire d'investir encore davantage les secteurs et groupes de travail fédéraux (GT) existants, et de les décliner à l'échelle locale.

Si le SNES a toute légitimité à porter les revendications de son champ dans le cadre fédéral, il a aussi besoin, à l'inverse, de la réflexion fédérale pour mieux porter la globalité et la cohérence des attaques et lutter contre. C'est la raison pour laquelle le travail fédéral ne peut se résumer à un travail commun entre SN enseignants, a fortiori du seul second degré, y compris lorsqu'il a pour objet les questions éducatives. On le voit sur la formation des enseignant·es (FDE), qui concerne un très grand nombre de métiers de l'école, et pas seulement les enseignant·es des premier et second degrés. Combattre la réforme à venir et promouvoir une formation améliorée suppose une démarche fédérale « grand angle », qui doit être travaillée dans le cadre du secteur fédéral Éducation et du GT FDE. Dans le même ordre d'idée, le G9 a son utilité, mais ne peut se substituer à un travail fédéral plus global. A l'échelon local aussi, le travail fédéral peut gagner en force. Dans les établissements, les syndicats de la FSU doivent continuer à développer le travail militant en commun. Il est par conséquent nécessaire de développer les outils de syndicalisation, de communication et de lutte mutualisés. L'émergence de S1 fédéraux serait un plus, qui n'entre pas en contradiction avec l'existence de S1 du SNES. Les SD et les S2 sont des points d'appui pour nous permettre d'avancer.

Le SNES et la FSU s'enrichissent et se renforcent mutuellement. L'affichage de l'appartenance du SNES à la FSU est un plus, pas seulement dans le cadre des élections professionnelles. La réflexion sur la mise en avant de cette appartenance doit être poursuivie, par exemple en citant le sigle FSU avant celui du syndicat.

Marie Haye, École Émancipée.

Comment réagir au « dialogue -anti- social » ? ou, On peut refuser le Canada-dry !

Le texte du congrès évoque avec raison la lourde charge de travail des élu·es du SNES dans les CSA Académiques. De fait les militant·es du SNES y passent un temps considérable, mais la réponse apportée (davantage d'élus·es ou de décharges) ne nous semble pas bonne.

La Loi de Transformation de la Fonction Publique a considérablement réduit nos capacités à défendre nos collègues dans des instances dites de « dialogue social », mais elle n'a pas forcément réduit pour autant le nombre de réunions. Aux différents niveaux le ministère et les rectorats se vantent d'un « dialogue social » qui s'apparente le plus souvent à un monologue anti-social. La réalité c'est que nous ne parvenons pas à gagner dans ces réunions. Nous y faisons des déclarations, nous posons des questions auxquelles l'administration ne répond pas ou en partie seulement, et nous apparaissions comme impuissant·es.

Nous le savons fort bien : ce n'est pas sous les ors de la République que nous pouvons gagner. C'est dans nos établissements, dans la rue, que se construisent nos victoires. Notre présence dans les CSA doit donc être comprise comme un des éléments nécessaires à l'agitation, à la diffusion de nos idées dans la profession. Nous ne devons donc pas nous adresser aux autorités (qu'elles soient ministérielles ou rectorales) mais à nos collègues. Nous devons nous interroger sur le lien entre notre participation à ces instances officielles et la construction des mobilisations.

En effet ces « concertations » sont extrêmement consommatrices de temps et le plus souvent ce temps ne correspond pas à une autorisation syndicale d'absence mais à une décharge (les élu·es choisissant leur jour de décharge en fonction des réunions). Il s'agit donc d'un temps qui devrait être dévolu à un travail sur le terrain, à la rencontre avec les collègues, à l'animation d'heures syndicales d'information.

Il nous semblerait donc normal de réfléchir systématiquement, avant la participation à une réunion, à l'intérêt que celle-ci présente. Et, cette réflexion étant menée, décider de ce qu'il est nécessaire de faire : y aller ou non, au complet ou non, sortir lorsque nous ne rencontrons que le mépris de l'administration ... Ne nous ne laissons pas prendre au piège voulu par Macron, par l'instauration d'un faux dialogue social, qui n'a de dialogue que le nom et qui est plus anti-social que social. Etablissons nous-mêmes notre agenda syndical, et revenons à l'indispensable : le terrain.

Damien Besnard, Elisabeth Hervouet, EE, Créteil

Fiches 2 et 11

Place des sections d'établissement et des sections départementales dans le SNES-FSU : ne pas se couper de sa base

La politique toujours plus libérale menée contre la fonction publique et le système éducatif donne un pouvoir accru aux "managers de proximité" : mise en application des réformes toujours plus déléguée au local, parcours et rémunérations des collègues toujours plus individualisés, DGH rabougries ou PACTE accentuant la mise en concurrence des personnels... Dans ce contexte, les conflits avec la hiérarchie sont en constante augmentation : en témoigne la multiplication des fiches RSST.

Parallèlement, la précarité ne cesse de gagner du terrain (enseignants et PsyEn contractuels toujours plus nombreux, AESH et AED toujours plus précaires). Il ne faut pas attendre des personnels les plus fragiles qu'ils viennent à la section académique ou à la section nationale. C'est au contraire en allant à leur contact, dans les tournées d'établissements, en organisant des stages à proximité d'eux géographiquement qu'ils se sentiront des nôtres et qu'ils se sentiront représentés par notre syndicat.

On peut donc s'interroger sur l'efficacité des certaines stratégies mise en place depuis le congrès de Montpellier :

- campagnes de phoning par les militants du S4 ou des S3 lors des élections professionnelles de fin 2022, pour les relances de syndicalisation...
- mail adressé à toutes les sections départementales au soir d'une journée de grève réussie, majoritaire dans les collèges, expliquant le succès de la mobilisation par le travail conjoint du S4 et des S3 sans un mot pour les militants de terrain que sont les S2 et les S1 ! N'ont-ils pas joué un rôle essentiel pour informer et motiver les collègues ? N'ont-ils pas dépensé énormément de temps et d'énergie pour organiser et animer les manifestations ?

Tous les trois ans, nos textes de congrès vantent le rôle essentiel de notre maillage de sections d'établissement dans la fonctionnement du SNES-FSU. Niveau le plus proche des collègues et porte d'entrée de notre organisation, nos mandats pointent la nécessité de densifier le réseau de sections d'établissement pour construire et porter des mandats toujours plus en phase avec les aspirations de nos collègues, augmenter la syndicalisation et asseoir nos bons résultats aux élections professionnelles.

Comme nous l'écrivions au congrès de Montpellier, cela passe "par la formation et l'outillage des équipes syndicales d'établissement, leur mise en lien, notamment par l'organisation de stages syndicaux à destination des S1, la mise à disposition plus systématique et simple d'outil militants (affiches, tracts, autocollants...), la protection contre toute forme de discrimination ou de malveillance de l'administration, notamment l'autoritarisme des chef·fe·s d'établissement". Or ce sont les militants de terrains des sections départementales du SNES-FSU qui accomplissent ces tâches au quotidien : accompagnement des collègues en difficulté chez leur·e chef·fe d'établissement, animation des HIS et des stages de type "faire vivre le SNES dans son établissement", recrutement des secrétaires et correspondants d'établissements.

Pour densifier le réseau de sections d'établissement, il faut redonner toute sa place au syndicalisme de terrain, donc donner plus de moyens aux sections départementales qui sont l'échelon le plus directement en lien avec les S1 :

- leur donner les moyens d'aller au contact des collègues : en augmentant la décharge des S2
- leur donner les moyens de faire vivre le SNES et de faire rayonner ses mandats : en leur fournissant dans le nuage tous les outils de communication mis à disposition des S3 par le national (visuels adaptables pour donner les rendez-vous locaux), mise à disposition de ressources thématiques (accès aux notes de tous les secteurs en pull [la FAQ du site web est pour l'instant trop incomplète. Les S2 doivent pouvoir trouver facilement des informations pour aller animer des HIS quelles que soient les sollicitations des collègues des établissements]. Ce qui n'est pas en contradiction avec les infos reçues en push de façon descendante via la liste de diffusion [touts2] qui permet de balayer l'actualité, mais en est complémentaire)
- leur donner les moyens de développer le travail militant commun avec les autres syndicats de la FSU, d'améliorer le partage d'informations entre les SN de la FSU dans les établissements, de soutenir l'organisation de réunions FSU et favoriser l'émergence de S1 fédéraux, d'investir davantage le travail fédéral au niveau départemental avec la SD FSU, dont les sections départementales du SNES-FSU sont l'un des piliers
- leur donner les moyens de mieux soutenir, dans le respect des mandats, les formes de lutte démocratiques initiées à la base, qui par ailleurs constituent souvent un terreau de syndicalisation et d'émergence de nouveaux·elles militant·es potentiel·les

Le travail de renforcement de cet échelon, notamment en terme de moyens militants et de formation interne, doit être accentué.

Bénédicte Viguié (École Émancipée)

Fiche 3

Pour un SNES réellement démocratique !

Qu'est-ce que la démocratie ? Pour les enseignant·es que beaucoup d'entre nous sont cette question semble être un sujet d'Histoire, d'EMC, de philosophie. Mais en militant·es syndicalistes que nous sommes cette question porte une autre dimension. Nous voulons une société plus juste, une société débarrassée du capitalisme (« Le but final du syndicat est l'émancipation complète des travailleurs, cette émancipation ne pouvant être obtenue que par l'expropriation capitaliste. » article 4 des statuts), une société réellement démocratique. Et ce dernier aspect ne saurait se réduire à la séparation des pouvoirs, à l'existence d'élections ponctuelles tous les 5-4-3 ans et à l'existence de libertés. Réfléchir sur la démocratie, c'est aussi réfléchir sur la place qu'il est nécessaire d'accorder aux débats, aux opinions divergentes. Là encore cette volonté est explicite dans nos statuts : « [le SNES] veille à associer les syndiqué·e·s à tous les aspects de la vie syndicale de l'élaboration des revendications, aux prises de décisions et à l'appréciation des résultats, des réunions des instances syndicales élues à tous les niveaux au contrôle de ceux qu'ils mandatent » (extrait du préambule du statut). Mais quelle est la réalité ?

Le SNES reconnaît le droit d'existence à des courants de pensées qui se maintiennent entre deux congrès et qui constituent donc des tendances. Cet acquis de la FEN puis de la FSU a été la condition de l'unification syndicale au début de la guerre froide et il ne saurait être question de revenir dessus. En effet, pour nous, loin d'être obsolète, cette structuration en groupes de réflexion permanents est un aspect essentiel de la démocratie syndicale. Cela permet que les accords comme les désaccords soient explicites, sans être liés à des oppositions ou, au contraire, à des rapprochements de personnes. En outre, les tendances se maintenant entre deux congrès, cela permet la poursuite de la réflexion au-delà des seules élections. Dans les organisations qui ne reconnaissent pas les tendances, de fait les oppositions et désaccords existent néanmoins et, dans les instances du SNES, ceux et celles qui se présentent comme sans tendance, au bout du compte votent avec UA.

Car cette organisation en tendance, ne suffit pas à faire une organisation réellement démocratique. Le fonctionnement du SNES est trop souvent majoritaire. Tous les trois ans on élit une direction mais les minorités, si elles sont reconnues, n'ont que peu d'influence sur les décisions prises et sur le travail syndical.

Le SNES doit évoluer et se rapprocher de certains aspects du fonctionnement de la FSU. La règle des 70 % permet que les décisions prises soient portées par l'immense majorité des militant·es, elle pousse à la synthèse, c'est-à-dire à trouver le point commun entre majorité et minorités. Dans la FSU, et dans le SNUipp nos camarades ont des responsabilités à l'égal de ceux et celles d'UA. Loin de nuire à l'efficacité, ce partage des tâches l'enrichit.

C'est aussi une condition au rapprochement avec les autres forces syndicales de lutte et de transformation sociale, rapprochement que nous voulons toutes et tous.

C'est pour cela que nous proposons des amendements au thème C (fiche 3) pour renforcer le caractère démocratique du SNES. C'est pour cela que nous avons proposé des amendements statutaires portant sur l'accès à la presse syndicale des tendances minoritaires et leur véritable intégration au travail syndical. Nous ne comprenons pas que la CAN ait refusé que ces amendements soient même soumis au vote des adhérent·es, ce qui n'était jamais arrivé auparavant.

Elisabeth Hervouet Ecole Emancipée, Créteil, Seine et Marne

Fiche 4

A propos des questions internationales

Le SNES ne saurait se contenter de traiter les questions internationales par le seul biais, très important évidemment, de la solidarité avec les collègues du monde entier.

Que ce soit dans nos enseignements (HG, EMC, SES, Philosophie, HLP, HGGSP, LV, DNL...) ou pour nos élèves ou nos collègues venu-es d'ailleurs ou qui enseigne / étudie à l'étranger, les événements qui percutent le monde nous concernent directement en tant que professionnel-les de l'éducation.

Par ailleurs, en tant que syndicat important dans la FSU par le nombre de ses syndiqué-es et en tant que syndicat de transformation sociale, le SNES ne peut pas ne pas informer et mobiliser nos collègues sur les questions internationales, de même que se mandater régulièrement pour avoir voix au chapitre dans la fédération sur ces sujets.

Enfin, notre pratique syndicale ne saurait ignorer celles des autres syndicats non seulement enseignants mais des tou-tes les travailleuses et travailleurs où que ces syndicats se trouvent : leurs pratiques, leurs échecs et leurs succès sont autant de bases de réflexion pour construire une lutte internationale victorieuse, comme les récentes luttes du Québec ou des Etats-Unis l'ont montré par exemple.

Michel Décha, EE

Fiche 5

Crise de l'agriculture : ce qu'elle dit pour nos mandats

L'actualité récente autour de la crise dans le monde agricole peut nous faire réfléchir à certains points, concernant nos mandats :

Il y a plus que jamais nécessité d'un travail intersyndical notamment avec l'alliance écologique et sociale (ex PJC !) : on ne peut traiter les questions écologiques sans traiter celles des conditions de vie et de travail de tout le monde. L'inverse est vrai également. Il faut tenir compte des réalités de chacune et de chacun et réfléchir ensemble avec comme seul objectif : mettre fin à la financiarisation de la nourriture, du vivant, du travail. L'agro-industrie et la grande distribution sont des modèles à interroger comme les traités de libre échange qui méprisent les peuples au profit d'un petit nombre.

Il y a plus que jamais nécessité d'un travail fédéral notamment avec le SNETAP qui propose depuis 2022 de réfléchir à la sécurité sociale alimentaire. Il faut nourrir tout le monde mais sans faire mourir ou souffrir celles et ceux qui produisent ni celles et ceux qui consomment. Cela doit être au cœur de nos enseignements, quel que soit le niveau, que nous pouvons aborder ces questions : en lycée agricole mais aussi en collège et en lycée, en SVT, en SES, en HG, en EMC... L'orientation est aussi un domaine à investir : les métiers autour d'une agriculture respectueuse sont davantage à valoriser que ceux qui concernent la finance par exemple.

Il y a plus que jamais nécessité de mandats propres à nos lieux de travail au quotidien : quelles mesures dans les cantines pour que les élèves et les personnels mangent en qualité et en quantité correctes, à l'heure où un tiers des personnes sautent un repas par jour, à l'heure où la malbouffe, moins chère, l'emporte ? quelles relations avec le monde agricole local et avec les personnels de restauration pour que ces professionnel-les puissent retrouver le plaisir d'un travail bien fait ?

Il y a, enfin, plus que jamais nécessité d'un travail de réflexion et d'élaboration en lien avec la FSU, du syndicat sur les questions internationales : les traités de libre-échange, les révoltes de la faim, l'agro-industrie planétaire, l'accaparement des terres, la question de l'eau ou du réchauffement climatique.

Michel Décha, EE

NB : un argumentaire sur l'AES (ex-PJC!) qui peut aussi être utile dans le débat sur la fiche 1.

Le nucléaire, la pire des solutions face aux urgences climatique et sociale

Février 2022 : E. Macron annonce la relance du nucléaire avec un programme de 6 nouveaux réacteurs et 8 en option. Ce programme repose sur le seul argument que le nucléaire émettrait peu de CO2.

Décembre 2023, lors de la COP 28, E. Macron appelle à tripler la capacité nucléaire mondiale. Or, les problèmes posés par l'énergie nucléaire sont nombreux.

Le nucléaire n'est ni une énergie verte ou décarbonée ni une énergie éthique. D'une part, la France est dépendante des pays fournisseurs d'uranium, qui sont loin (Canada), et sous des régimes autoritaires, instables politiquement (Kazakhstan ou Niger) : ainsi le transport de l'uranium a un coût carbone... et politique. Le nucléaire ne permet donc pas à la France d'être autonome d'un point de vue énergétique, contrairement à ce qui nous est répété à longueur de temps.

De plus, la consommation d'eau douce nécessaire pour refroidir les réacteurs nucléaires à l'heure du réchauffement climatique fait du nucléaire une énergie dangereuse pour la survie du vivant. Les rejets dans les cours d'eau, prétendument contrôlés, sont nocifs eux aussi.

D'ailleurs, les déchets restent radioactifs pendant des centaines voire des milliers d'années.

Actuellement les usines de traitements sont vieillissantes et le projet Cigéo d'enfouissement des déchets n'est pas sans risque. Le site d'enfouissement nucléaire à Bure, qui doit recevoir les premiers déchets en 2025, a un coût énorme et difficilement maîtrisable et il comporte de nombreux risques : incendie, infiltrations dans les nappes phréatiques, dispersion de la radioactivité... On ne peut pas faire le pari, hautement risqué, d'une solution technologique, un jour peut-être, pour la gestion de ces déchets.

C'est également une énergie dangereuse : preuve en est la catastrophe nucléaire de Fukushima suite à un tsunami, après celles de Tchernobyl, de Three Mile Island... dues à des catastrophes naturelles, des malfaçons, à des négligences, à un perpétuel moins disant financier.

Les risques d'attentats ou de conflits armés sont aussi une menace qui pèse sur les territoires où se trouvent les centrales nucléaires.

Enfin, cette surenchère nucléaire va entraîner un épuisement des ressources mondiales en uranium dont le coût va détourner des budgets qui pourraient être affectés aux énergies renouvelables. Le nucléaire est d'autant moins une énergie économique que la construction, l'entretien et la surveillance des centrales, l'acheminement de l'uranium puis des déchets ainsi que leur gestion ont un coût pharaonique.

Des solutions existent, sans le nucléaire. Il faut d'abord réduire drastiquement notre consommation d'énergie. Pour cela il faut un plan d'investissement massif, notamment pour isoler les bâtiments et développer les énergies renouvelables. Il faut aussi sortir de la logique productiviste pour aller vers un mode de développement qui soit viable.

Le nucléaire est un cadeau empoisonné fait aujourd'hui au monde entier et demain aux générations futures : il est de notre responsabilité, en tant que syndicat de transformation sociale d'inverser la

tendance face à des gouvernements qui continuent d'avancer à marche forcée pour imposer le nucléaire sans discussion ni réflexion.

Le SNES avec la FSU exige une sortie du nucléaire la plus rapide possible pour des raisons écologiques, éthiques, économiques et sociales : le nucléaire n'a rien de « propre ».

Julie Schmitt, Michel Décha, Ecole Emancipée

Fiche 6

A propos des droits des femmes

Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire d'une profession plus que majoritairement féminisée.

Récemment, le refus du président du Sénat d'inscrire le droit l'IVG dans la Constitution ou le discours du Président concernant le "réarmement démographique" sont deux manières de réduire les femmes à leurs rôles de mères, qui plus est au service de la Nation...

Dans l'Education nationale comme dans les autres professions, les femmes ne sont pas les égales des hommes. Comme dans le reste de la société, elles subissent une oppression spécifique. Le système patriarcal, loin d'être aboli, est renforcé par les politiques actuelles, au service des plus riches, qui discriminent en premier lieu les femmes.

Obtenir l'égalité professionnelle femmes-hommes est donc évidemment un mandat et un travail déjà important de notre collectif à tous les niveaux. Il faut maintenant aller plus loin : la cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles mise en place par le S4 est, par exemple, une avancée qui peut être améliorée.

La participation à toutes les luttes féministes doit être bien plus importante, et notamment le 28 septembre pour le droit à l'IVG pour toutes et partout, le 25 novembre contre les violences sexuelles et sexistes et le 8 mars, lors de la journée internationale des droits des femmes.

Le travail intersyndical et avec les associations doit être permanent pour obtenir l'unité la plus large possible sur ces questions. Le SNES-FSU doit former ses militant·es sur le sexisme, l'égalité professionnelle, les violences sexistes et sexuelles afin qu'elles et ils puissent intervenir efficacement et militer sur ces questions.

Le SNES-FSU aborde maintenant ces questions dans sa communications à la profession et aux syndiqué·es pourtant trop souvent nos syndiqué·es n'ont pas connaissances des initiatives et mobilisations existantes. Il est essentiel de développer l'information et la formation aux syndiqué·es, notamment par du matériel et des campagnes spécifiques, pour les convaincre de se mobiliser.

Le retour des idées et des gouvernements d'extrême-droite, la remise en question de l'IVG ou de la parole des victimes, les obstacles liés à la prescription, au manque d'accueil ou de formation chez les forces de l'ordre et dans les tribunaux sont autant de combats à mener pour et par tou·tes dans le quotidien professionnel (que l'on pense aux programmes de nos disciplines ou à l'application des textes concernant l'EAS) comme syndical (l'accompagnement des collègues, le renforcement des F3SCT...).

Les questions de la retraite inégalitaire des femmes, liées notamment aux congés maternité ou aux différences de salaires avec les hommes, sont un autre champ à investir davantage comme celui de la santé des femmes au travail : il s'agit d'informer, de dénoncer ou de proposer autour par exemple de l'endométriose, du congé menstruel, de la baisse de TVA voire de la gratuité concernant les protections menstruelles, des temps partiels imposés ou contraints, de la "double" journée...

Amandine Cormier, Julie Schmitt, Ecole Emancipée

Fiche 7

Droit de vote et d'éligibilité des étranger·es

La démocratie, c'est le droit pour chacune et chacun de s'exprimer concernant les décisions qui la ou le touchent, directement lors des referendum ou en tant qu'élu·e par exemple ou indirectement lors des élections en tant que qu'électeur·trice.

Dans de nombreux Etats (Irlande, Suède, Danemark, Pays-Bas...) ceux qui paient des impôts ont le droit d'élire celles et ceux qui vont gérer cet argent.

Les résident·es étranger·es en France paient des taxes directes ou indirectes, travaillent, s'impliquent dans des associations culturelles ou sportives, vivent en France. Leurs enfants vont à l'école. Elles et ils sont là et bien là, au cœur de la vie de la Cité.

Pour beaucoup, le droit de vote et d'éligibilité serait un moyen de se sentir pleinement actrices et acteurs du pays dans lequel elles et ils vivent.

Le principe de réciprocité, qui consiste pour deux Etats à accorder aux citoyen·nes de l'autre les mêmes droits que les sien·nes, ne doit pas être un frein au droit de vote et d'éligibilité des résident·es étranger·es en France. D'un côté nous condamnons telle ou telle dictature où le droit de vote est limité voire interdit. Et de l'autre, nous attendrions que ces mêmes dictatures accordent le droit de vote aux ressortissantes et ressortissants français pour à notre tour octroyer ce droit à celles et ceux qui ont fui ces mêmes dictatures.

Alors que les étranger·es ont les mêmes devoirs que les autres, leur interdire le droit de vote renforce les inégalités entre habitant·es d'un même territoire et par la même renforce les idées d'extrême droite qui font des divisions entre les populations leur fond de commerce.

Défendre l'égalité politique, c'est donc un moyen de combattre les idées de la droite réactionnaire et de l'extrême droite.

Il est du devoir d'un syndicat de transformation sociale de se doter de mandats forts, d'être à l'offensive dans la période actuelle : c'est pourquoi, il est temps que le SNES-FSU se dote d'un mandat progressiste de plus portant sur le droit de vote et d'éligibilité des étranger·es. Faisons le pari d'être à l'initiative de cette mesure émancipatrice.

Julie Schmitt, Michel Décha, Ecole Emancipée

Fiche 8

Sur l'islamophobie

La question de l'islamophobie est bizarrement absente des textes préparatoires à notre congrès. Quelques précisions donc :

- Seul l'antisémitisme apparaît comme racisme particulier mentionné dans le texte. Il y a une montée de l'antisémitisme en France, personne ne le nie, il n'y a pas débat là-dessus.
- Les termes « antisémitisme » et « islamophobie » désignent des réalités qui ne correspondent pas à leur signification étymologique mais ils sont entrés dans le langage courant pour désigner l'un, la haine des juifs, l'autre, celle des musulmans. Il faut donc les prendre pour cela.
- Des millions de personnes en France, qu'elles soient de nationalité française ou étrangère, subissent racisme et discriminations au quotidien en raison de leur appartenance supposée à la religion musulmane. Les politiques de droite et d'extrême droite et certains médias mainstream se

lâchent littéralement dans la haine des musulmans systématiquement assimilés à de potentiels terroristes.

- À droite et à l'extrême droite, on se sert aussi de la laïcité à des fins racistes. Ni LR, ni le RN, ni Renaissance ne défendent la laïcité en agissant ainsi. Au contraire, iels la dévoient de son but initial à des fins racistes et électoralistes.

- Il y a une montée des actes islamophobes en France.

- Ce qui n'entre pas dans les statistiques du ministère de l'intérieur, c'est le racisme structurel et institutionnel que subissent les personnes supposées musulmanes, à commencer par les contrôles au faciès quasi quotidiens dans certains quartiers. Le ministère de l'intérieur ne le reconnaît pas car dans le cas contraire ce serait reconnaître ce dont tout le monde s'est déjà rendu compte, à savoir que sa police est raciste.

- Il n'y a aucune hiérarchisation des racismes à effectuer. Nous ne citons que l'antisémitisme, en oubliant l'islamophobie mais aussi le racisme envers les personnes de couleur, les asiatiques, les Roms... Nous devons lutter contre tous les racismes quels qu'ils soient.

Olivier Sillam (31)

Exigeons la fin des violences policières

« Je me refuse d'envoyer des CRS sur des gens qui travaillent. Il est hors de question de considérer des gens qui travaillent de la même façon que des délinquants. » G. Darmanin, à propos des manifestations du monde agricole.

Les morts des Zineb et Bouna, celle d'Adama Traoré, de Rémi Fraysse ou de Cédric Chouviat, l'avaient déjà clairement montré et le meurtre de Nahel l'a confirmé : la police tue. Elle peut aussi blesser gravement, estropier, éborgner... et les mouvements sociaux, des Gilets Jaunes aux manifestations contre les réformes des retraites, l'ont rappelé à l'opinion publique.

En tant que syndicat de transformation sociale, le SNES avec la FSU doit condamner fermement toutes les violences policières et l'usage illégal de la force par les forces de l'ordre. Il doit également être présent aux côtés des collectifs de soutien aux victimes et continuer à appuyer les militantes et les militants qui ont subi ces violences inacceptables, comme Geneviève Legay ou les prétendu·es écoterroristes. Aujourd'hui, la plupart des plaintes et des enquêtes pour violences policières n'aboutissent pas. Les auteurs et autrices de violences doivent être poursuivi·es et condamné·es. Récemment, le procès des policiers dont Théo a été victime montre combien les peines sont indulgentes quand elles existent... quand les procès ont lieu.

De nombreux pays ont fait la preuve que leur police pouvait éviter les débordements sans mutiler ni tuer les personnes, notamment dans les manifestations. Et ce, sans, a fortiori, provoquer, nasser, filmer, contrôler les accès ou les identités, et en préférant l'apaisement à l'embrasement.

Au contraire, le SNES avec la FSU doit exiger que la police, sous contrôle démocratique, soit au service de la population avec, par exemple, des agent·es de proximité, qui ne soient pas armé·es, comme cela existe dans des pays du nord de l'Europe. La police, comme tous les services publics, doit être formée aux questions des discriminations, à la lutte contre celles-ci (racisme, homophobie, transphobie, sexisme et violences faites aux femmes) de manière généralisée et systématique, bien loin de ce qui a cours aujourd'hui.

Renforcer nos mandats dans ce sens est indispensable à l'heure où la vidéo-surveillance se multiplie, où les drones deviennent la coqueluche des autorités, où les maires arment leurs polices municipales et où l'usage non nécessaire et ou excessif de la force contre la population est toujours d'actualité.

Olivier Sillam, Michel Décha Ecole Emancipée

Palestine : choisir le camp du droit international. Pour un SNES-FSU mobilisé pour la défense des droits du peuple palestinien.

Le conflit colonial israélo-palestinien est entré le 7 octobre dans une nouvelle phase meurtrière et destructrice. Dans cette phase, le SNES-FSU doit garder une boussole pour guider son action : celle du droit international. C'est sur cette base que ses mandats de solidarité avec le peuple palestinien, pour une paix juste et durable doivent être renforcés.

Le droit international constitue une ébauche de norme pour régler les différends internationaux. Son respect et sa prise en compte universelle sont des horizons essentiels à l'existence d'une architecture internationale qui ne repose pas sur le rapport de force et la violence des puissances.

Le droit international rappelle de façon constante que la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la Bande de Gaza sont, depuis 1967, des territoires occupés, même après le retrait formel d'Israël en 2005 de cette dernière (l'État israélien a gardé le contrôle des frontières et ressources, accentué avec le blocus). Israël, comme puissance occupante a des obligations juridiques que ses gouvernements piétinent depuis des décennies, malgré de multiples résolutions votées à l'ONU condamnant l'occupation et la poursuite de la colonisation.

Les normes internationales prévoient également des droits pour les Palestiniens : celui à l'auto-détermination et celui à la résistance, reconnu par une résolution de l'ONU⁴ qui consacre : « le droit inhérent des peuples coloniaux de lutter par tous les moyens nécessaires contre les puissances coloniales qui répriment leur aspiration à la liberté et à l'indépendance ». Cette résistance ne peut évidemment pas s'exempter des volets du droit liés à la prévention des crimes⁵.

Le corpus des normes défini notamment par les Règlements de la Haye, Convention de Genève, Résolutions de l'ONU, Statut de Rome s'accorde sur la condamnation de tous les crimes contre des civils. Il permet aussi de refuser de tirer un trait d'égalité entre des parties renvoyées dos à dos pour leur violence, dans une indifférence au rapport de domination existant, colonial, juridiquement établi, entre l'État israélien et des Palestiniens privés d'un État garantissant leurs droits fondamentaux, soumises à un blocus illégal, des discriminations systémiques, en butte à une occupation et une colonisation meurtrières à Gaza et en Cisjordanie, et désormais, victimes d'une guerre à potentiel génocidaire à Gaza.

La décision de la cour internationale de justice (CIJ) de La Haye, rendue le 26 Janvier 2024, est venue rappeler que l'État d'Israël ne peut s'exonérer du droit. La CIJ répondait à une requête sud-africaine, que la diplomatie française, désormais complice en actes avec le gouvernement Netanyahu, a refusé explicitement de soutenir. Cette requête concernait les massacres qui se déroulent depuis le 7 octobre 2023 dans la bande de Gaza. Sans présager de sa décision sur le fond, la CIJ a reconnu, contre la demande d'Israël, le bien fondé de l'affirmation de l'existence d'un fort risque génocidaire. La cour a enjoint explicitement l'État d'Israël de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir et empêcher « les crimes relevant de l'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, de 1948 ». Ce rappel en droit est lié aux preuves apportées par l'Afrique du Sud sur la dimension intentionnelle de l'action de l'État d'Israël et le fait que de nombreux actes documentés s'apparentent à des « meurtre de membres du groupe [la population palestinienne de Gaza], à l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe, à la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle et à des mesures visant à entraver les naissances au sein du

4 Résolution des Nations Unies 2621 XXV, du 12 décembre 1970.

5 Plus des deux tiers des 1139 victimes des attaques du 7 octobre étaient des civils. Ces assassinats ne peuvent être mis au passif d'une action armée de résistance à l'occupation. Leurs auteurs, membres du Hamas ou d'autres factions palestiniennes, doivent être poursuivis devant la juridiction de la Cour Pénale Internationale. L'Etat de Palestine est partie du statut de Rome dont l'article 8, notamment est relatif aux crimes de guerre et l'article 7 de crimes contre l'humanité.

groupe ». (Début février, le bilan de l'attaque de Gaza était de plus de 35 000 morts, très majoritairement civils, plus de 60 000 blessé·es, plus d'1,6 million de déplacé·es de force).

Le droit international sert aussi à penser la réalité vécue globalement par les Palestinien·nes, en Israël, dans les territoires occupés, et dans les camps de réfugiés, face aux mesures d'un gouvernement mettant en œuvre une idéologie suprémaciste. Le statut de Rome définit clairement le crime d'apartheid : « Un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur un autre groupe racial et dans l'intention de maintenir ce régime »⁶. La fragmentation juridique, politique et géographique de la population palestinienne perpétuée au moyen d'une double violence civile (violences protégées des colons dans les territoires occupés, redoublée ces derniers mois) et institutionnelle (arrestations, blessures, assassinats par les forces israéliennes) correspond à cette catégorisation selon plusieurs Etats du Sud, et les ONG Human Rights Watch, Amnesty international ou B'TSelem.

Si le rapport au droit doit fonder nos engagements, il conditionne alors une expression claire et forte dans la dénonciation des crimes commis par les parties et en premier lieu, comme occupant, ceux perpétrés depuis des décennies par l'Etat d'Israël. Dans ses tâches de solidarité, le SNES-FSU doit travailler, avec la FSU, à une mobilisation à la hauteur des enjeux pour exiger un cessez le feu immédiat et pérenne et mettre un terme à une situation potentiellement génocidaire.

Pour mobiliser, le cadre du collectif national pour une paix juste et durable est important. Il s'est fondé sur cette question du droit international. S'il est actuellement travaillé par des débats vifs, notamment sur la solution politique au conflit, il reste le cadre le plus légitime et rassembleur pour agir. Le diviser reviendrait à affaiblir le mouvement de solidarité. Depuis Oslo, les mandats du SNES-FSU ont toujours défendu la solution à deux États. Toutes les organisations du collectif ne partagent pas (ou plus) cette vision, certaines estimant qu'autre chose est à inventer car la colonisation israélienne a rendu en pratique impossible l'existence d'un État palestinien. Ce débat, épineux, est légitime mais par delà les différences d'approches, entre ou à l'intérieur des groupes militants, il faut garder à l'esprit que sa solution n'est pas entre les mains des organisations françaises. Là encore, le droit international et le principe d'autodétermination devraient pouvoir nous guider et laisser une souplesse à notre appréciation, pour qu'un mandat traditionnel ne vienne pas faire obstacle à une participation du SNES aux initiatives du collectif.

En l'état, ce congrès pourrait être une occasion pour renforcer nos mandats à l'aune des réalités nouvelles et de notre attachement au droit international. Dans ce sens, le SNES-FSU doit

- exiger le cessez le feu immédiat et pérenne, la libération de tous les prisonnier·ères palestiniens et celle des otages israéliens
- continuer d'exiger la fin de la colonisation et de l'occupation israéliennes
- exiger le droit pour toutes les populations à un État garantissant leurs droits fondamentaux (notamment celui à la sécurité et à l'autodétermination)
- dénoncer clairement le régime d'apartheid entretenu par le pouvoir en Israël.
- exiger du gouvernement français que des sanctions effectives soient prises vis à vis d'Israël et que cesse la complaisance vis à vis du gouvernement Netanyahu.
- Exiger que la France soutienne les procédures pénales devant la CIJ et la CPI et demande la poursuite de tous les décideurs et auteurs d'actes criminels.
- Exiger l'arrêt de la vente et de la livraison d'armes françaises à Israël.
- Dans le cadre de l'IE, le SNES peut dénoncer la participation aux instances du syndicat israélien des enseignants (Israel Teachers Union - Histadrut) qui soutient la guerre et la conditionner à une opposition claire aux massacres en cours. (Pour mémoire, les syndicats russes de l'éducation qui ont soutenu l'agression de Poutine en Ukraine ne participent plus aux instances de l'IE).

Antoine Vigot, École Émancipée, Normandie

6 Le terme de groupe racial est entendu comme une construction sociale, et non comme une donnée biologique.

Fiche 9

Pour un renforcement de notre présence syndicale sur des réseaux sociaux libres et fédérés

Il est indéniable que les réseaux sociaux jouent un rôle crucial dans la communication, permettant au SNES de se toucher beaucoup de monde et de mobiliser de manière rapide et efficace. Cependant, comment pouvons-nous garantir une présence en ligne qui respecte nos valeurs émancipatrices et en échappant aux pièges des monopoles numériques proposés par les GAFAM ?

Je vous propose de renforcer notre présence sur les réseaux sociaux libres et fédérés, tels que Mastodon (équivalent de Twitter / X) ou Peertube (équivalent de YouTube), pour renforcer notre présence en ligne. Leur fonctionnement repose sur des logiciels libres (en conformité avec nos mandats) et de manière décentralisée (les instances, plusieurs installations du logiciel, communiquent entre elles afin de former un réseau qui n'est pas centralisé sur les serveurs d'une seule société).

Cela permet plusieurs choses :

1. Respect des Valeurs et la Vie Privée :

Les réseaux sociaux libres garantissent une plus grande transparence dans leurs conditions d'utilisation et respectent la vie privée des utilisateurs. En optant pour des plateformes décentralisées, nous augmentons la confidentialité de nos communications tout en échappant aux pratiques intrusives des géants de la technologie.

2. Indépendance et Contrôle :

En choisissant des réseaux sociaux libres, nous conservons le contrôle sur notre communication en ligne. Cela nous permet de nous affranchir en partie de la dépendance envers des entreprises privées qui peuvent influencer ou censurer nos messages.

3. Fédération et Collaboration :

Les plateformes fédérées comme Mastodon permettent une collaboration fluide entre différentes instances. Cela favorise l'échange d'informations entre les sections locales, régionales et nationales, renforçant ainsi la solidarité et la coordination au sein de notre syndicat.

4. Souveraineté Numérique :

L'adoption de réseaux sociaux libres contribue à renforcer notre souveraineté numérique. En encourageant l'utilisation de technologies développées par des communautés ouvertes, nous contribuons à la diversité et à la résilience du paysage numérique.

5. Atteindre de Nouvelles Sympathisantes et Sympathisants :

Les réseaux sociaux libres nous offrent l'opportunité de toucher des personnes partageant nos valeurs, mais qui ne sont pas présentes sur les réseaux sociaux traditionnels. Cela élargit notre audience et renforce notre capacité à mobiliser un soutien plus large pour nos causes.

6. Exemple pour les Membres :

En faisant ce choix, nous envoyons un signal fort à nos membres, montrant notre engagement envers des pratiques numériques éthiques et responsables. Cela renforce la confiance de nos adhérents dans notre capacité à évoluer avec les technologies tout en préservant nos principes fondamentaux.

L'adoption de réseaux sociaux libres et fédérés représente une opportunité unique pour le SNES-FSU de rester en phase avec les évolutions technologiques tout en préservant nos valeurs. C'est une étape cruciale vers une communication en ligne plus éthique, transparente et autonome.

Cela passe évidemment par une formation des camarades à l'usage de ses réseaux, et par le développement d'outils simples de publication afin d'éviter l'inflation du temps militant nécessaire à la communication.

Clément Lefèvre (EE, CAN, Normandie)

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Quand la direction se cache derrière la sémantique pour empêcher un fonctionnement plus démocratique

Le 29 novembre dernier avait lieu une commission administrative nationale dont un des points à l'ordre du jour était la présentation des amendements statutaires avant le congrès. C'est normalement une étape de simple ratification de la mise au vote de ces amendements.

Pour la première fois (peut-être pas de l'histoire mais du moins les 25 dernières années) cette première étape se traduisait par le rejet sine die de trois propositions : une du S3 Créteil et deux autres présentées par l'Ecole Emancipée.

Les nôtres étaient celle-ci :

- Amendement 1 :

Préambule

4e alinéa, après : « Il respecte le pluralisme dans son fonctionnement. ». Ajouter : « Dans le cadre de ce droit de tendance, le SNES organise de façon concertée l'expression régulière de ces tendances dans la presse syndicale, sur son site internet et dans ses communications en direction des syndiqué-es. »

- Amendement 2 :

Ajout d'un article 9 bis : « A tous les niveaux, le SNES permet la représentation des tendances dans les instances délibératives et pour les tendances qui le souhaitent dans les instances exécutives (bureaux, secrétariats et secrétariats généraux), qui doivent se tenir à intervalles réguliers; il favorise l'intégration des minoritaires qui le souhaitent au travail des secteurs, y compris en responsabilité. »

Le prétexte utilisé pour ce rejet est l'usage du mot « tendance » qui n'apparaît pas dans les statuts du SNES. Nos statuts établissent pourtant que « tous les candidats à la CA se présentent sur une liste se réclamant d'une motion d'orientation" (article 11).

Peut-on penser que cette motion d'orientation s'écrive sans que rien n'existe auparavant, que la liste qui comporte au minimum 140 noms (article 10) soit réunie par une opération qu'en bonne laïque je ne saurais appeler l'opération du Saint Esprit ?

L'expression « courant de pensée » est généralement préféré par UA. Certes, personne n'est capable d'expliquer de façon convaincante la différence entre un courant de pensée et une tendance. Certes, cet amendement avait été présenté lors des précédents congrès sans que cela ne fasse hausser le sourcil à quiconque.

Le résultat c'est un véritable déni de démocratie. Or c'est l'existence des tendances qui a permis le maintien de l'unité de la Fédération de l'Education Nationale au début de la guerre froide. C'est encore cette reconnaissance qui a rendu possible la fondation de la FSU. On ne peut s'élargir, regrouper le plus possible dans un syndicalisme de masse, sans admettre qu'il puisse y avoir des opinions qui ne soient pas strictement identiques, et sans permettre aux camarades qui partagent ses opinions divergentes d'avoir une place reconnue par l'organisation. En la matière ce qui doit nous guider ce sont les fondamentaux définis à la fois par le préambule des statuts et par leur article 4.

Nous voulons construire le même syndicat, la même fédération. Il est temps que les directions nationales et académiques s'ouvrent à un débat parfois contradictoire mais qui ne peut qu'enrichir le syndicat. Nous devrions avoir toute notre place dans les secteurs y compris à leur direction, dans la presse et le site, dans les exécutifs.

Nous souhaitons que cette question soit portée à la discussion des congressistes !

Elisabeth Hervouet, Ecole Emancipée, Créteil.

Pourquoi faut-il voter la proposition de modification statutaire de la CAA de Créteil ?

Pour une école, un syndicat et une société sans discriminations !

Le SNES-FSU, parce qu'il est à la fois un syndicat et une organisation de transformation sociale, doit se doter de moyens pour lutter contre toutes les discriminations, quelles soient liées au sexe, au genre ou à l'orientation sexuelle, contre les racismes, l'âgisme et le validisme. Cette lutte contre les discriminations doit s'accomplir d'où qu'elles proviennent, dans la société, à l'école et dans le syndicat. En effet, c'est dans l'ensemble des lieux où le syndicat est présent et où son action pour défendre et promouvoir un autre modèle de société se manifeste que nous nous devons de lutter pour défendre nos convictions progressistes et nos mandats, et en particulier la lutte contre les discriminations. Nous proposons donc une modification statutaire du préambule de nos statuts, notamment parce que nous pensons qu'il est illusoire voire dangereux d'envisager notre organisation comme pure de toute forme de discrimination.

Comme organisation de transformation sociale, c'est évidemment d'abord dans et pour la société que nous ne devons cesser de revendiquer et de défendre un modèle plus juste, solidaire et égalitaire. Le SNES-FSU, parce qu'il lutte contre l'extrême-droite et le néo-libéralisme et parce qu'il promeut une autre vision de la société, se doit donc d'affirmer haut et fort son engagement contre les discriminations et les fractures qu'elles entraînent dans la société, en particulier dans une époque comme la nôtre qui se caractérise par la banalisation et la diffusion massive des idées de l'extrême-droite.

Comme syndicat des personnels enseignants et d'éducation, cette action doit évidemment être continuée à l'École. La vision du service public que nous défendons ne peut en effet se passer de cette lutte quotidienne et sans relâche pour plus d'égalité et contre toutes les fractures qui y ont cours. Parce que c'est là que s'exercent d'abord nos métiers, et qu'il nous faut y accompagner et défendre nos collègues, mais également parce que nous sommes convaincu·es que c'est d'abord à l'école, en tant qu'élément fondamental et structurant de la société, et auprès et pour nos élèves, qu'il ne faut rien laisser passer. La Loi dite "Asile et immigration" est une catastrophe bien réelle pour les usager·ères de nos établissements scolaires parce qu'elle est une loi raciste, et c'est pour cette raison que nous l'avons combattue dans la rue au côté des associations, partis, syndicats et collectifs. Elle nous rappelle à notre rôle de garde-fou dans un contexte de violente brunisation de l'air. Aussi, des enseignant·es ont fait l'objet de menaces sérieuses de la part du groupuscule zemmouriste "Parents Vigilants" dont nous devons réclamer la dissolution.

Enfin, c'est dans notre organisation que cette action de lutte contre toutes les discriminations doit se poursuivre. S'il est parfois difficile de l'admettre, notre syndicat, comme tout pan de la société n'est malheureusement pas imperméable aux discriminations qui peuvent être indirectes, non intentionnelles ou inconscientes. Depuis 2020, le SNES-FSU a fait des avancées, notamment dans l'affirmation de son engagement féministe. Il ne s'agit donc ici que de nommer une direction que nous avons collectivement désignée et dans laquelle notre action se poursuivra. Mais il ne faudrait pas non plus fermer les yeux sur les 14% de sympathisant·es FSU qui ont voté pour l'extrême-droite aux dernières élections présidentielles et sur les réticences que des camarades peuvent avoir sur des amendements féministes qui menacent ce qui peut être perçu comme des privilèges masculins. Ces deux éléments montrent bien la porosité qui existe entre notre syndicat et la société.

L'engagement du SNES-FSU contre toutes les formes de discriminations ne fait pas débat, et est mentionné dans le préambule de nos statuts. Il s'agit donc uniquement de nous donner un cadre d'action précis, afin de nous rappeler et d'affirmer collectivement le sens de notre engagement.

Audrey Oualid, Claire Fortassin, Martine Clodoré, Blandine Paulet, Léna Marasse, Caroline Quiniou et Mina El Azzouzi, militantes du secteur Femmes du SNES-Créteil

De la nécessité d'inscrire la cellule de veille dans les statuts du SNES-FSU

Ces dernières années, avec la prise de conscience naissante des difficultés rencontrées par les femmes militantes, de nombreuses organisations syndicales et associations se sont dotées de cellules de veille pour combattre et surtout prévenir les cas de violences, de discriminations, de harcèlement ou d'agissements sexistes (VDAH) qui pourraient survenir dans le cadre militant. Faire savoir que certains propos, « blagues », gestes, comportements sont inacceptables dans un environnement militant – comme dans tout contexte professionnel –, et s'inscrivent directement contre le modèle de société progressiste que nous défendons, est de la responsabilité d'un syndicat de transformation sociale comme le nôtre.

Il serait naïf sinon optimiste de penser que des faits de VDAH ne peuvent pas se produire dans le SNES-FSU ou que l'on pourrait les traiter comme n'importe quel conflit entre militant•es. Une agression sexiste ou sexuelle, n'a précisément rien de conflictuel mais relève davantage d'un mécanisme de domination inadmissible dans un cadre militant. Nous avons donc besoin de règles internes claires et connues de tou•tes pour traiter les situations qui se présentent, en se plaçant aux côtés des victimes, tout en respectant leur temporalité. Ne pas consacrer d'espace spécifique pour écouter et accompagner les camarades victimes revient à laisser toute la place aux agresseurs⁷, et à accepter que des militantes fuient un collectif syndical au sein duquel elles ne se sentent pas bien ou à leur place. Ce n'est pas le monde que nous voulons, et nous espérons mieux pour notre organisation.

Certes, il y a la justice pénale, mais celle-ci classe le plus souvent sans suite les plaintes pour viols, agressions sexuelles et agissements sexistes, par manque de moyens, par manque de formation et par fort ancrage patriarcal – celui-là même que nous combattons parce qu'il est facteur de violences et d'inégalités dans nos professions comme dans l'ensemble de la société.

Nous savons que l'enquête judiciaire et l'enquête administrative sont deux procédures différentes, que la seconde ne saurait se substituer à la première et inversement, il est donc nécessaire que le SNES-FSU se dote d'un outil opérant et indépendant de la Commission des conflits pour recueillir, accompagner les camarades victimes de violences sexistes et sexuelles dans l'organisation. Nous sommes collectivement d'accord pour reconnaître que la justice traite mal ce type de violence, alors devons-nous en faire autant et imposer à une victime de militer avec son agresseur ? Le SNES-FSU et l'ensemble de ses militant•es doivent construire et bénéficier de meilleurs outils que ceux qui existent aujourd'hui dans la société, car cela va dans le sens de notre engagement pour le progrès social et un monde plus féministe.

La cellule de veille a un rôle éminemment politique. C'est une décision ambitieuse, progressiste et féministe que de lui donner une indépendance. Il est tout à fait remarquable de rédiger une contribution sur la cellule de veille en mentionnant rapidement ce dont elle a la charge et la responsabilité, sans prendre en considération les personnes à qui elle est dédiée, sans expliquer sa nécessité et le travail bénéfique qu'elle peut accomplir. Un espace militant où les femmes se sentent protégées et dans lequel nous aurons collectivement acté que des agresseurs n'ont pas leur place sera un SNES plus fort et à même de s'appliquer les principes qu'il défend aux côtés des collègues et face à l'administration. Protéger les victimes, c'est protéger le collectif et l'ensemble de celles et ceux qui y militent pour construire un autre modèle de société. Ainsi, les exclusions, si elles devaient avoir lieu, ne seraient ainsi pas motivées par des raisons d'orientations politiques mais pour des violences qui n'ont pas leur place dans la société que nous tentons de construire, comme dans nos espaces militants. Ce n'était pas le cas en 1939, mais il serait temps que ça le devienne en 2024.

Claire Fortassin et Audrey Oualid, co-responsables du secteur Femmes du SNES-Créteil

⁷ Nous employons le masculin pour « agresseur » et le féminin pour « victime », en suivant les données statistiques, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763559?sommaire=5763633>.